



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION  
**DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2018**

DONNÉES 2017 – VERSION SIMPLIFIÉE





# SOMMAIRE

<b>1. L'ENREGISTREMENT EMAS</b>	<b>5</b>
<b>2. LES RÉSULTATS</b>	<b>11</b>
2.1 Les indicateurs	11
2.1.1 L'indicateur de base	11
2.1.2 Efficacité énergétique : évolution globale	13
2.1.3 Autres indicateurs	14
2.2 Les exigences, performances et résultats	16
2.2.1 Les analyses légales	16
2.3 Les rendements épuratoires légaux	30
<b>3. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>33</b>
3.1 Les objectifs avant 2017	33
3.1.1 Les objectifs en cours	33
3.2 Objectifs second semestre 2017 – année 2018	41
<b>4. LES RÉSULTATS</b>	<b>47</b>
4.1 Les plaintes	47
4.2 Les boues d'épuration	48
4.2.1 La production	48
4.2.2 Les filières d'évacuation	50
4.3 Les déchets	52
4.3.1 Les refus de dégrillage	52
4.3.2 Les sables	52
4.3.3 Les graisses	54
4.3.4 Les écumes et flottants	55
4.4 La consommation des réactifs	57
4.5 La consommation en eau de distribution	60
4.6 Les produits de curage des réseaux	61
4.6.1 Le centre de traitement de Liège-Oupeye	61
4.6.2 Les centres de regroupement des pcr	62
4.7 Les rejets de CO <sub>2</sub>	63
4.8 Les gadoues de fosses septiques	64
4.9 Les eaux industrielles	66
4.10 La production d'énergie renouvelable	67
4.11 Les pollutions	68
4.12 La biodiversité	68
<b>5. QUELQUES DONNÉES EN VRAC</b>	<b>69</b>
<b>6. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>71</b>
<b>7. GLOSSAIRE</b>	<b>75</b>
<b>8. ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT</b>	<b>76</b>
<b>9. DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION</b>	<b>77</b>



## 1. L'ENREGISTREMENT EMAS

L'enregistrement EMAS de l'AIDE concerne uniquement l'exploitation des stations d'épuration dont la liste se trouve ci-dessous et du centre de chaulage de Lantin.

Pour l'année 2017 :

- Les stations de Herve, Sclessin et Amay ont été ajoutées à l'enregistrement,
- La station de Lantin a été réincorporée dans l'enregistrement suite à la réception du permis d'environnement,
- La station de Stockay Saint-Georges est sortie de l'enregistrement. Cette station va être désaffectée et les eaux usées vont être envoyées à la station d'Amay.

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE
1	SE Amay	Rue du Nord Belge, 20 à 4540 Amay	54200	Boues activées	2014
2	SE Aubel	Route de Val Dieu, 86 à 4880 Aubel	8000	Boues activées	1989
3	SE Avernas-le- Bauduin	Rue des Prés, 9 à 4280 Avernas-le-Bauduin	9200	Boues activées	2001
4	SE Awans	Rue de Jemine, 27 à 4340 Awans	9600	Boues activées	2000
5	SE Aywaille	Avenue François Cornesse, 134 à 4920 Aywaille	9050	Boues activée	2014
6	SE Bola	Route de Nessonvaux à 4861 Soiron (Pepinster)	2300	Boues activées	1996
7	SE Braunlauf	Weg Nach Crombach à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999
8	SE Bullange	Rue de Rocherath à 4760 Bullingen/Bullange	1500	Biodisques	1991
10	SE Butgenbach	Monschauerstrasse à 4750 Butgenbach	3200	Boues activées	2000
11	SE Chawresse	Rue Large Voie, 8 à 4130 Esneux (Tilff)	2100	Biodisques	2002
12	SE Coö	Sentier Vicinal n°137 à 4970 Stavelot	1400	Biodisques	2013
13	SE Crenwick	Fond de Villereau à 4257 Berloz	300	Biodisques	2001

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE
14	SE Deigné	Fond de Deigné à 4920 Aywaille	300	Boues activées	2001
15	SE Embourg	Prés des Damselles à 4053 Embourg	27000	Boues activées	1996
16	SE Engis	Route du Zoning Industriel d'Engis à 4480 Engis	21600	Boues activées	2005
17	SE Esneux	Rue de l'Athénée à 4130 Esneux	7500	Boues activées	2005
18	SE Ferrières (Malacord)	Chemin des Vœux, 1 à 4190 Ferrières	600	Boues activées	1988
19	SE Ferrières (Saint-Roch)	Allée Bernardfagne, 7 à 4190 Ferrières	600	Boues activées	1991
20	SE Fooz	Rue J. Calcôve, 39 à 4340 Fooz	3000	Boues activées	1977
21	SE Francorchamps	Route du Circuit, 39 à 4970 Francorchamps	500	Boues activées	1998
22	SE Freloux	Rue du Village à 4347 Fexhe-Haut-Clocher	3000	Boues activées	1977
23	SE Goffontaine	Route de Goffontaine à 4860 Pepinster	30000	Boues activées	2004
24	SE Grosses Battes	Rue du Canal de l'Ourthe à 4031 Angleur	59040	Boues activées	2003
25	SE Hamoir	Quai du Baty à 4180 Hamoir	2700	Boues activées	1980
25	SE Henri-Chapelle	Chaussée de Ruyff, 325 à 4840 Welkenraedt	1800	Boues activées	1990
26*	SE Herve	Rue d'Elvaux, 75 à 4651 Herve	3600	Boues activées	2014
27	SE La Brouck	Rue la Brouck Campagne à 4870 Trooz	1 000	Boues activées	2009
28	SE La Falize	Rue d'Odimont à 1990 Lierneux	2500	Biodisques	2015
29	SE La Mule	Rue Fontaine-Carlot à 4270 Berloz	2850	Boues activées	2009
30	SE La Walтинne	Rue des Grosses Pierres, 22 à 4050 Chaudfontaine	1500	Boues activées	1992
31	SE Lantin	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	35000	Boues activées	1969
32	SE Lantin chaulage	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	/	/	/

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE
33	SE Lantremange	Rue du Roua, 116 à 4300 Lantremange (Waremmé)	4500	Boues activées	1993
34	SE Liège-Oupeye	Rue Voie de Liège, 40 à 4681 Hermalle sous Argenteau	446500	Boues activées	2007
35	SE Lontzen	Chemin du Moulin à 4710 Lontzen	4700	Boues activées	2011
36	SE Louveigné	Rue de Liège à 4141 Louveigné	5130	Lagunage aéré	1991
37	SE Malmedy	Avenue de Norvège, 40 à 4960 Malmedy	30000	Lagunage aéré	1993
38	SE Manderfeld	Chemin de Manderfeld vers Krewinkel à 4760 Bullange	500	Boues activées	1999
39	SE Marchin (Lilot)	Rue Fourneau à 4570 Marchin	2500	Boues activées	1982
40	SE Membach	Rue du Moulin, 4 à 4837 Membach (Baelen)	24600	Boues activées	1998
41	SE Momalle	Chemin des Etourneaux à 4350 Remicourt (Momalle)	3000	Boues activées	1979
42	SE Neupré (Butay)	Au lieu-dit Butay à 4120 Neupré	2000	Boues activées	1982
43	SE Nonceveux	Rue du Fond, 6 à 4920 Aywaille	500	Boues activées	1999
44	SE Oreye	Rue des Prés, 12 à 4360 Oreye	3 500	Boues activées	1992
45	SE Othée	Chemin de remembrement, 13 à 4340 Awans	500	Boues activées	2001
46	SE Ouffet	Rue du Bout à 4590 Ouffet	1500	Boues activées	1992
47	SE Plombières	Rue Gérardbroisch à 4850 Plombières	24750	Boues activées	1998
48	SE Retinne	Rue du Six Août, 64 à 4621 Retinne (Fléron)	9000	Boues activées	1985
49	SE Robertville	Rue du Lac à 4898 Robertville	800	Boues activées	1999
50	SE Rosoux	Rue Désiré Lismonde, 65 à 4257 Berloz	600	Biodisques	2001
51	SE Saint-Remy	Voie de Feneur à 4670 Blegny	6200	Boues activées	2004
52	SE Saint-Vith	Wiesenbachstrasse à 4780 Saint-Vith	7100	Boues activées	1988

N°	INSTALLATION	ADRESSE	CAPACITÉ EH	TYPE	MISE EN SERVICE
53	SE Sclessin	Verte-Voie, 80 à 4000 Liège	150000	Boues activées	2014
54	SE Soumagne	Chaussée de Wégimont à 4630 Soumagne	9850	Boues activées	2004
55	SE Stavelot	Rue des Neuf Moulins à 4970 Stavelot	8400	Boues activées	2002
56	SE Sy	Rue de Luins à 4190 Sy	500	Biomasse fixée	1999
57	SE Thier de Huy	Rue Thier de Huy à 4570 Marchin	1000	Biodisques	2002
58	SE Thommen	Schokelbergweg à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999
59	SE Wansin*	Rue de Orp, 2 à 4280 Wansin	5000	Boues activées	
60	SE Waremme	Rue de l'Epervier, 11 à 4300 Waremme	10000	Fossé d'oxydation	1957
61	SE Wegnez	Rue de Vovegnez, 47 à 4860 Pepinster (Wegnez)	170000	Boues activées	2001
62	SE Wihogne	La Niestrée, 21 à 4452 Wihogne	9200	Boues activées	1995
63	SE Yerne	Rue de Hodeige à 4360 Oreya	9100	Lit bactérien	1993





## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 LES INDICATEURS

Le règlement EMAS n°2017/1505 du 28 août 2017 du parlement européen impose de déterminer des indicateurs dits de base et ce pour tous les types d'organisation. Ils sont axés sur les performances dans les domaines essentiels suivants : efficacité énergétique, utilisation rationnelle des matières, de l'eau et des émissions, production de déchets, actions en faveur de la biodiversité et suivi des émissions.

Ces indicateurs se composent des éléments suivants :

- ▶ un chiffre A correspondant à l'apport/incidence annuel(le) total(e) ;
- ▶ un chiffre B correspondant à la production annuelle totale de l'organisation ;
- ▶ un chiffre R représentant le ratio A/B.

#### 2.1.1 L'INDICATEUR DE BASE

Au regard de notre activité d'épuration des eaux, il nous est apparu opportun de définir comme indicateur de base pour les stations, l'efficacité énergétique représentée par le ratio de la consommation électrique sur la pollution entrante.

**Indicateur de base = Consommation électrique en kWh / EH polluants**

Le calcul de ces EH polluants se réalise sur base des résultats des analyses légales effectuées sur l'influent de chaque station. Dans ce calcul, nous considérons qu'un EH représente la charge organique biodégradable ayant une demande biologique en oxygène en cinq jours de 60 g O<sub>2</sub> par jour.

Notons que plusieurs facteurs peuvent influencer la précision de cet indicateur dont entre autres :

- ▶ le nombre d'analyses réalisées sur les sites : plus ce dernier est élevé plus la précision du calcul des EH polluants sera précis,
- ▶ la pluviométrie lors des prélèvements : le calcul de la charge est basé sur le débit réceptionné et la concentration en DBO<sub>5</sub> de l'échantillon 24 heures.

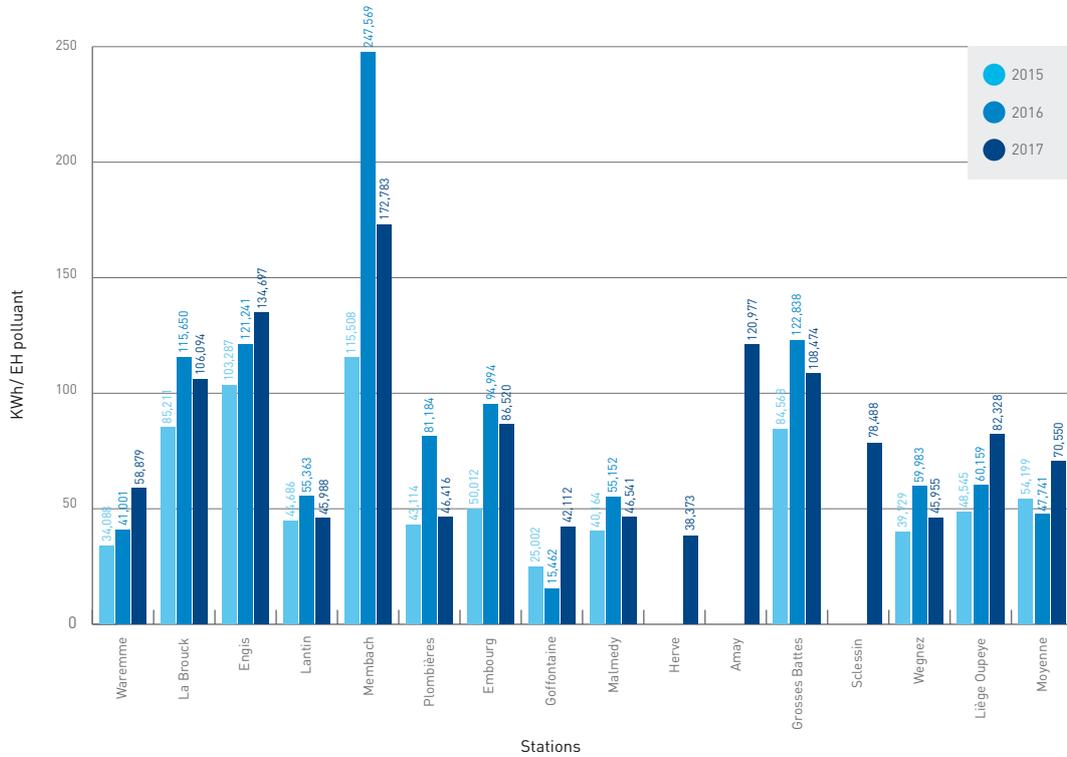
C'est pourquoi, selon les conditions de prélèvements, l'indicateur de base peut fortement varier d'une année à l'autre pour une même station et ce sans qu'aucune modification significative n'ait été apportée au fonctionnement de cet ouvrage.

Pour présenter l'indicateur de base, nous avons regroupé les stations d'épuration en trois catégories selon leur capacité nominale à savoir : les stations dont la capacité nominale est supérieure à 10 000 EH, les stations dont la capacité est comprise entre 2 000 EH et 10 000 EH et en fin les stations dont la capacité est inférieure à 2 000 EH.

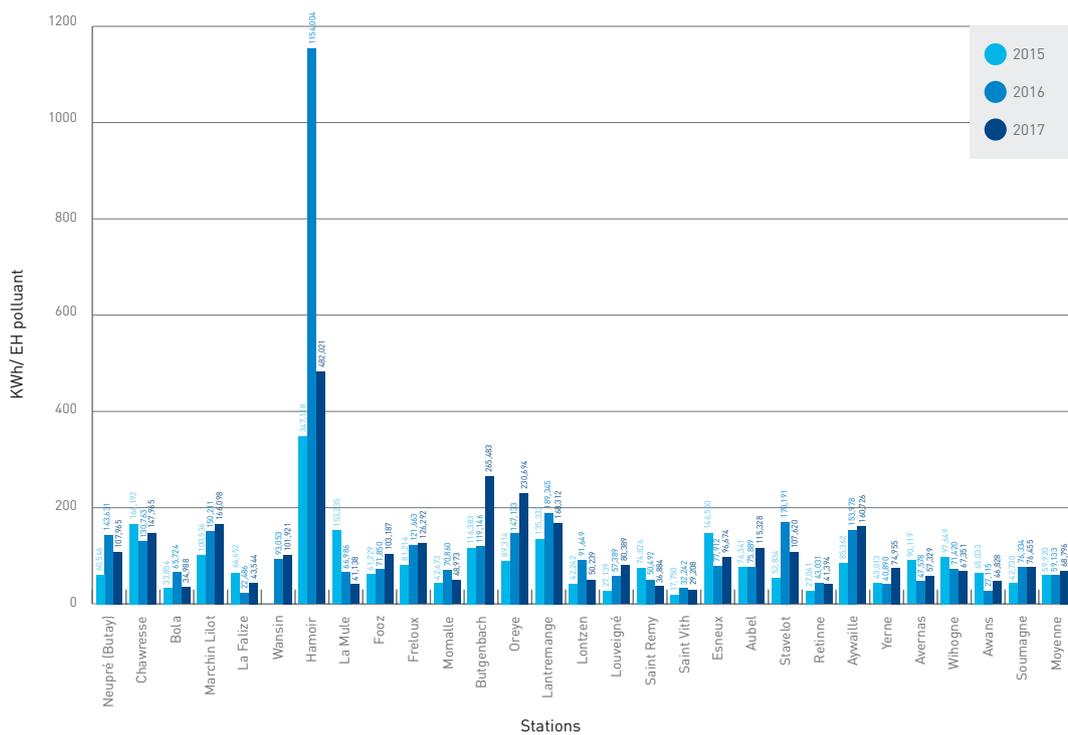
Pour l'année 2017, nous constatons une diminution importante des débits traités sur certains sites. La conséquence principale est une augmentation de l'indicateur de base pour ces sites. A titre d'exemple, le tableau ci-dessous reprend l'évolution des débits traités pour quelques sites dont l'indicateur a augmenté significativement.

SITE	DÉBIT TRAITÉ EN 2016	DÉBIT TRAITÉ EN 2017	RÉDUCTION DU DÉBIT TRAITÉ
FERRIÈRES SAINT-ROCH	55 M <sup>3</sup>	41 M <sup>3</sup>	25 %
BULLANGE	610 M <sup>3</sup>	325 M <sup>3</sup>	47 %
OUFFET	568 M <sup>3</sup>	497 M <sup>3</sup>	12 %
BÜTGENBACH	1 688 M <sup>3</sup>	718 M <sup>3</sup>	57 %

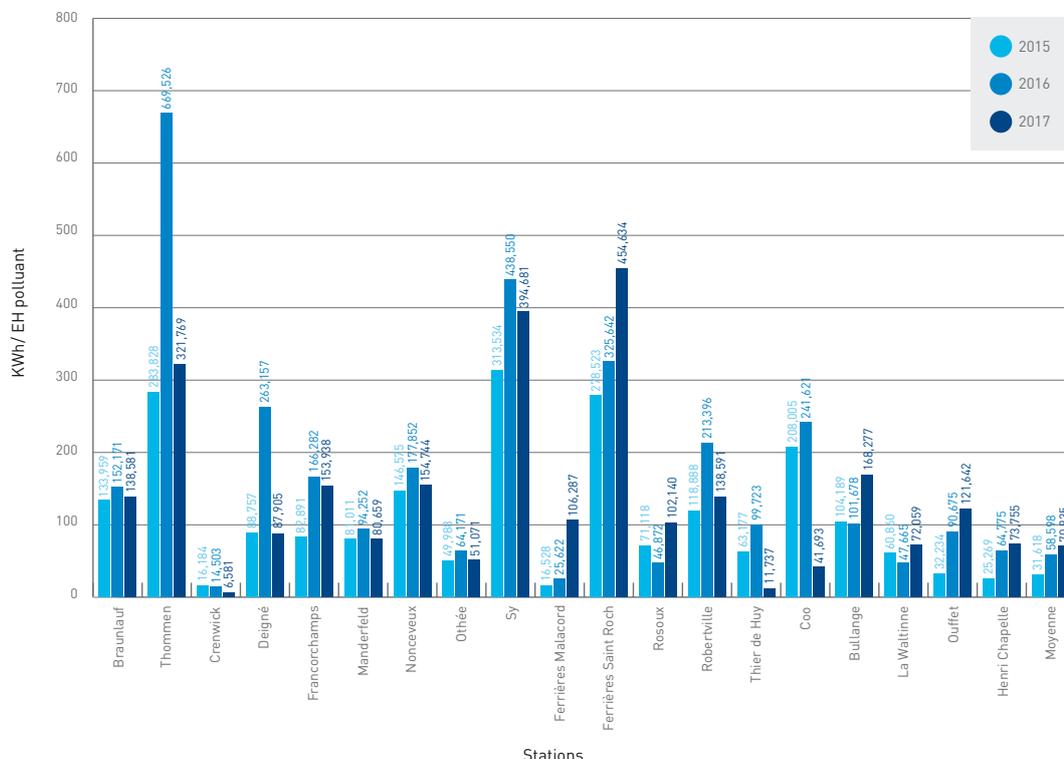
## STATIONS DE CAPACITÉ &gt; 10 000 EH



## STATIONS DE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 2 000 ET 10 000 EH



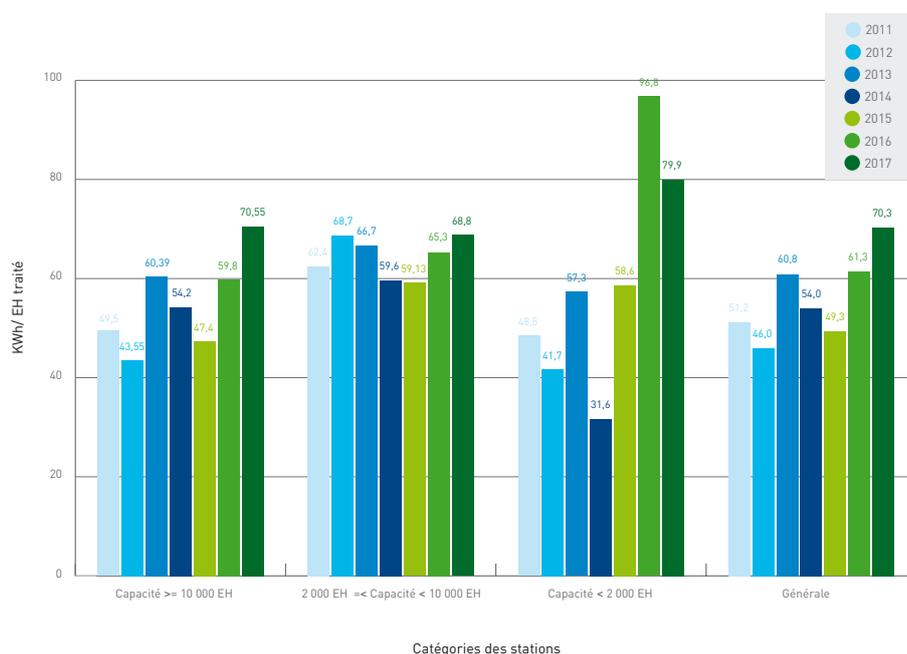
## STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



## 2.1.2 EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE : ÉVOLUTION GLOBALE

Le graphe ci-dessous présente l'évolution annuelle de l'efficacité énergétique moyenne des stations selon leur capacité.

L'introduction de nouvelles stations dans l'enregistrement ainsi que la diminution des EH traités au cours de l'année 2017 sont les causes de la diminution de l'efficacité énergétique globale des stations.

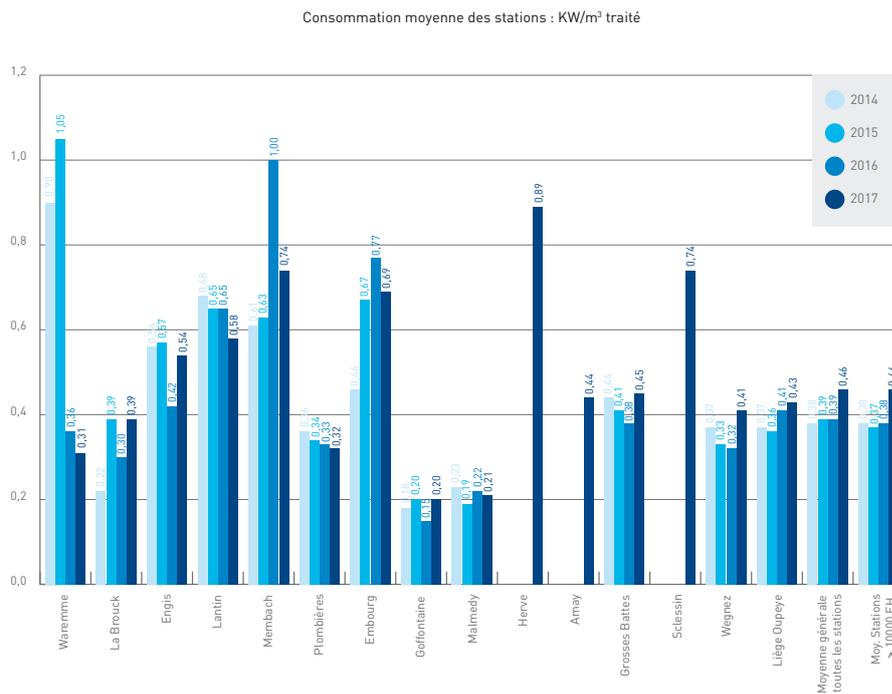


## 2.1.3 AUTRES INDICATEURS

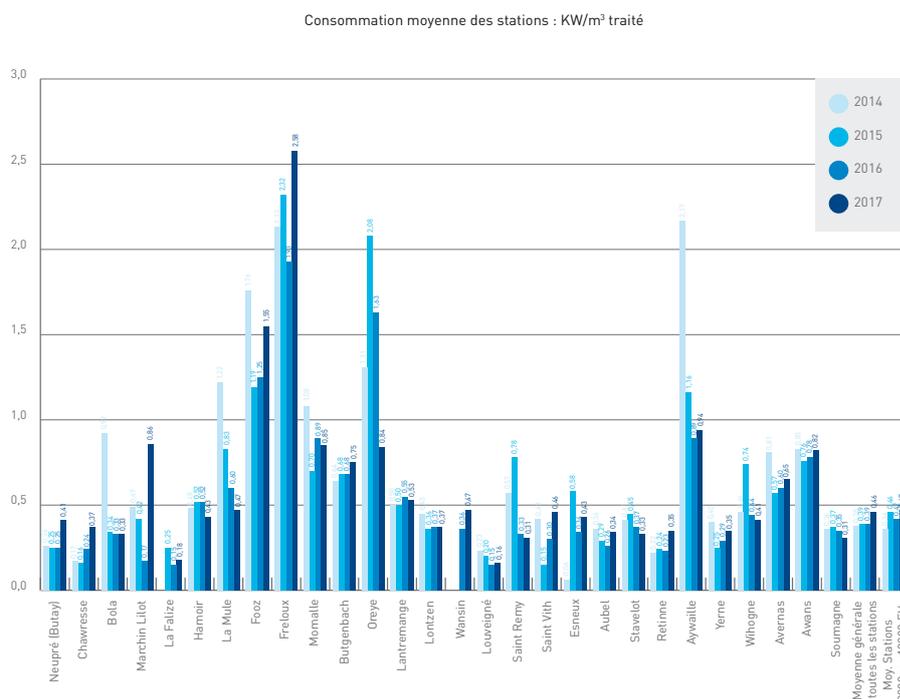
### 2.1.3.1 La consommation par m<sup>3</sup> traité

La consommation par m<sup>3</sup> traité sur les différents sites est un indicateur pertinent illustré par les graphes suivants.

#### STATIONS DE CAPACITÉ > 10 000 EH

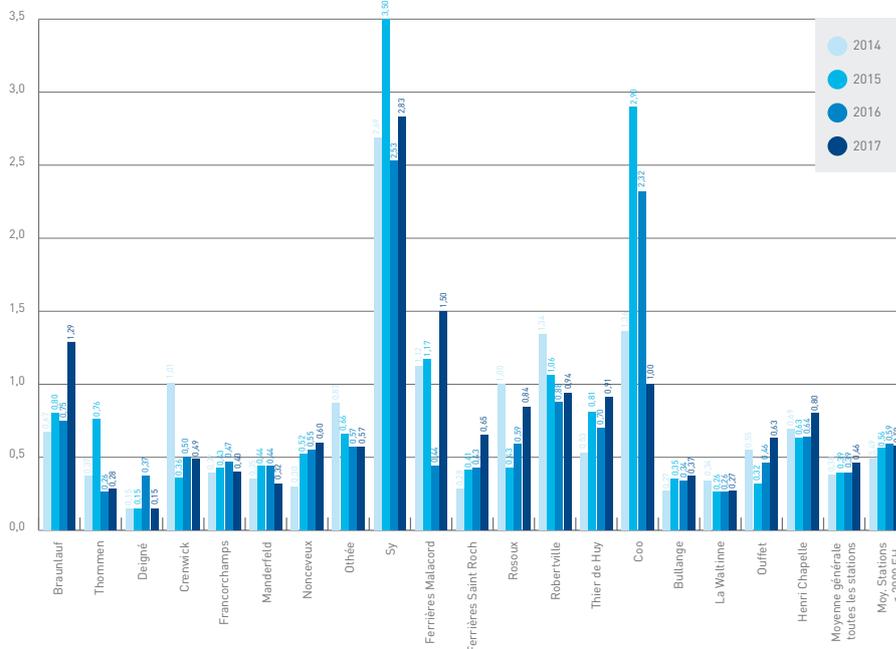


#### STATIONS DE CAPACITÉ COMPRISE ENTRE 2 000 ET 10 000 EH



## STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH

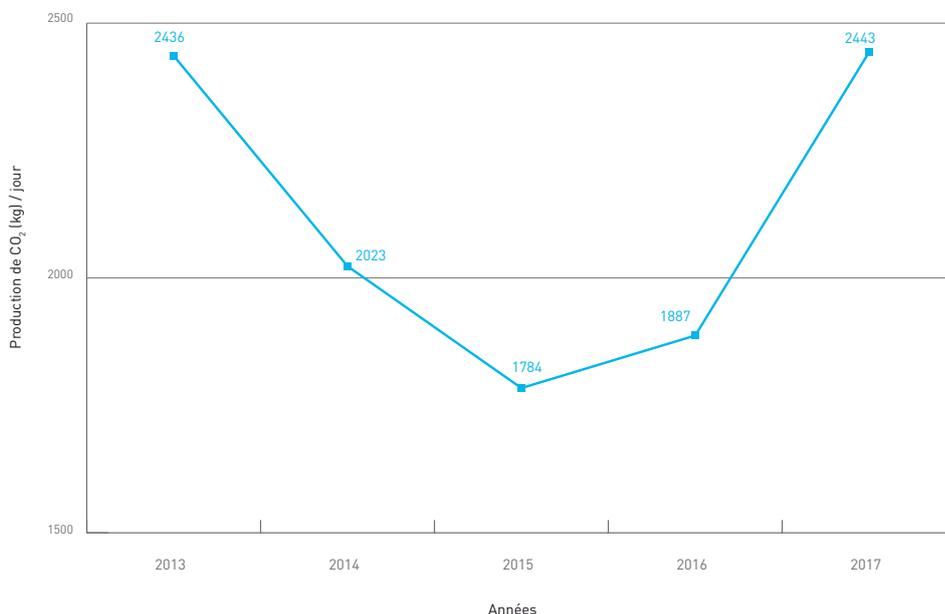
Consommation moyenne des stations : KW/m<sup>3</sup> traité



### 2.1.3.1.2 Les émissions de CO<sub>2</sub>

Le graphe suivant illustre les émissions de CO<sub>2</sub>, rapportées à l'EH traité, dues aux installations de chauffage alimentées au gasoil ou au gaz naturel.

Pour le gasoil, ces données sont obtenues sur base des livraisons annuelles réalisées sur les différents sites. Elles sont données à titre indicatif car la consommation du gasoil de certaines livraisons s'étale sur plusieurs années.



## 2.2 LES EXIGENCES, PERFORMANCES ET RÉSULTATS

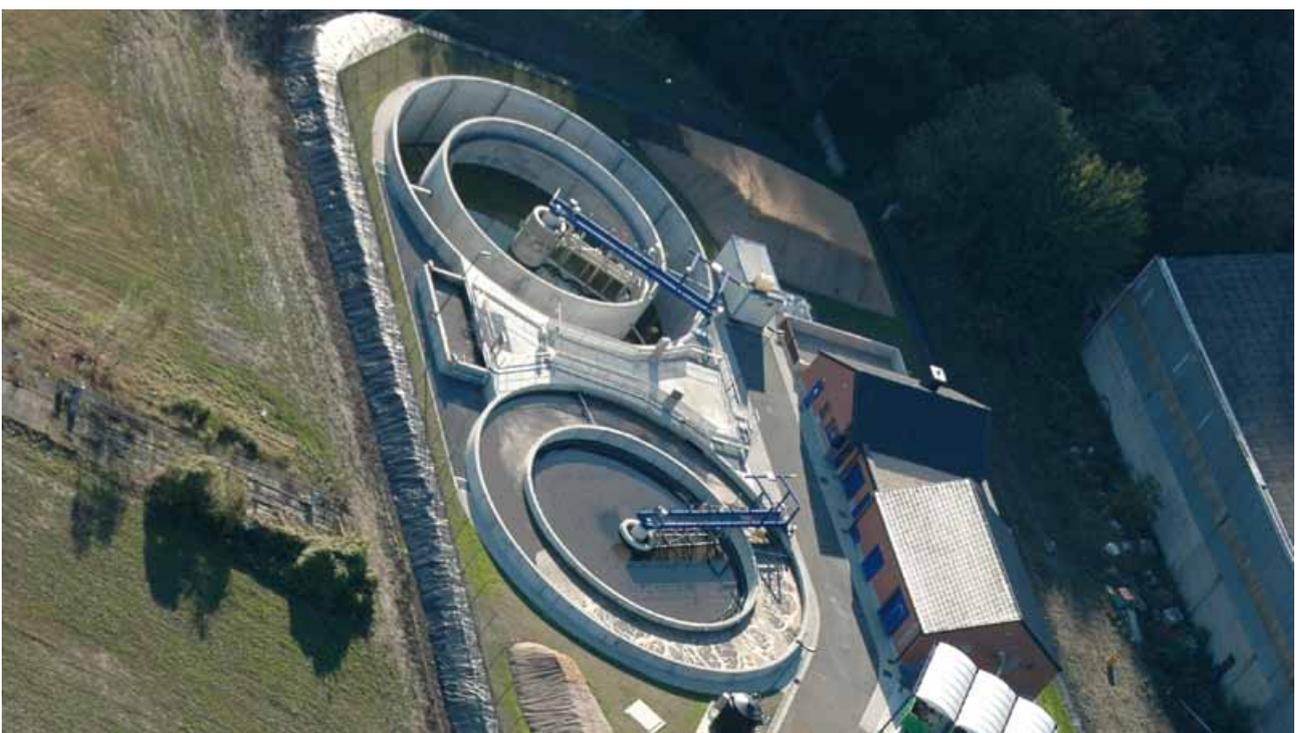
### 2.2.1 LES ANALYSES LÉGALES

#### 2.2.1.1 Le nombre d'analyses

Via leur permis d'environnement et autres autorisations de déversement et permis d'exploiter, les stations sont soumises au respect de normes de rejet.

Afin de vérifier le bon fonctionnement des stations et par conséquent le respect des normes, la législation nous oblige à réaliser un nombre minimum d'analyses, « dites légales » sur chaque station et ce en fonction de la capacité de ces dernières. La législation prévoit également qu'un certain nombre d'échantillons peut ne pas respecter les normes. Le tableau ci-dessous illustre cette disposition.

NOMBRE D'ÉCHANTILLONS PRÉLEVÉS AU COURS DE L'ANNÉE	NOMBRE MAXIMAL D'ÉCHANTILLONS POUVANT NE PAS ÊTRE CONFORME
4 - 7	1
8 - 16	2
17 - 28	3
29 - 40	4
41 - 53	5



### Le nombre d'analyses réalisées

Le tableau ci-dessous a pour but de vérifier la conformité de chaque station du point de vue « nombre d'analyses réalisées » et « nombre d'analyses non-conformes ».

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2017	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2017	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Amay	12	24	2	0	C
SE Aubel	4	11	2	2	C
SE Avernas	4	12	2	0	C
SE Awans	4	12	2	0	C
SE AYWAILLE	12	13	2	0	C
SE BOLA	4	11	2	1	C
SE Braunlauf	4	12	2	1	C
SE Bullange	4	10	2	0	C
SE Butay (Neupré)	4	11	2	0	C
SE Butgenbach	4	12	2	0	C
SE Chawresse	4	11	2	0	C
SE Coo	4	13	2	0	C
SE Crenwick	4	12	2	0	C
SE Deigné	4	13	2	1	C
SE Embourg	12	12	2	0	C
SE Engis	12	12	2	0	C
SE Esneux	4	13	2	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2017	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2017	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Ferrières Malacord	4	12	2	0	C
SE Ferrières Saint-Roch	4	12	2	0	C
SE Fooz	4	12	2	0	C
SE Francorchamps	4	12	2	0	C
SE Freloux	4	11	2	0	C
SE Goffontaine	12	13	2	0	C
SE Grosses Battes	24	24	3	1	C
SE Hamoir	4	12	2	0	C
SE Henri-Chapelle	4	12	2	1	C
SE Herve	12	12	2	0	C
SE La Brouck	12	12	2	0	C
SE La Falize	4	12	1	0	C
SE La Mule	12	12	2	0	C
SE La Waltnine	4	9	2	0	C
SE Lantin	12	13	2	0	C
SE Lantremange 1	12	12	1	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2017	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2017	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Liège-Oupeye	24	24	3	0	C
SE Lontzen	4	13	2	0	C
SE Louveigné	4	13	2	0	C
SE Malmedy	12	12	2	0	C
SE Manderfeld	4	11	2	0	C
SE Marchin (Lilot)	4	13	2	0	C
SE Membach	12	12	2	0	C
SE Momalle1	12	12	2	0	C
SE Nonceveux	4	12	2	2	C
SE Oreye	4	12	2	1	C
SE Othée	4	12	2	0	C
SE Ouffet	4	12	2	0	C
SE Plombières	12	12	2	0	C
SE Retinne	4	12	2	6	NC
SE Robertville	4	7	1	0	C
SE Rosoux	4	12	2	0	C
SE Saint Remy	4	12	2	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2017	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2017	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Saint-Vith	4	12	2	0	C
SE Sclessin	24	24	3	0	
SE Soumagne	4	12	2	0	C
SE Stavelot	4	11	2	0	C
SE Sy	4	12	2	0	C
SE Thier de Huy	12	10	2	0	C
SE Thommen	4	12	2	1	C
SE Wansin	4	12	2	0	C
SE Waremme	12	12	2	5	NC
SE Wegnez	24	24	3	1	C
SE Wihogne	4	12	2	0	C
SE Yerne	12	10	3	0	C

<sup>1</sup> Ces stations étant non-conformes en 2016, le nombre d'analyses à réaliser en 2017 est passé de 4 à 12.

En 2017, nous avons réalisé, sur les stations enregistrées EMAS, 792 contrôles dont 769 étaient conformes pour les paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO et MES soit 97 %.

### La station de Retinne

Au cours de l'année 2017, nous avons réalisé les travaux de remplacement du filtre à bandes par une centrifugeuse. Durant ces travaux, malgré les mesures prises afin d'assurer le fonctionnement de la station, nous ne pouvions garantir le respect de normes de rejet.

Préalablement au début de ces travaux, nous avons envoyé un courrier aux instances afin de les prévenir de la situation et des risques de rejets ne respectant pas les normes.

### La station de Waremmé

Le système épuratoire de la station de Waremmé, canal d'oxydation, ne permet pas d'assurer en permanence le respect de la norme de rejet en azote. De plus, comme le montre le tableau suivant, la station est en surcharge.

	2015	2016	2017
CHARGE NOMINALE DE LA STATION	10 000 EH	10 000 EH	10 000 EH
CHARGE TRAITÉE	17 025 EH	16 608 EH	10 924 EH
TAUX DE CHARGE	170 %	166 %	109 %

Afin de résoudre les problèmes de non-conformité, il est impératif de réaliser d'importants travaux de remise à niveau de la station. Suite aux dossiers introduits auprès de la SPGE, ces travaux ont été placés dans la liste des travaux prioritaires. L'étude du projet débutera fin 2018 - début 2019.

### 2.2.1.2 Le respect des normes

Les paramètres contrôlés lors des analyses légales sont la DCO, la DBO<sub>5</sub>, les MES et pour certaines stations sont ajoutés l'azote total et le phosphore total.

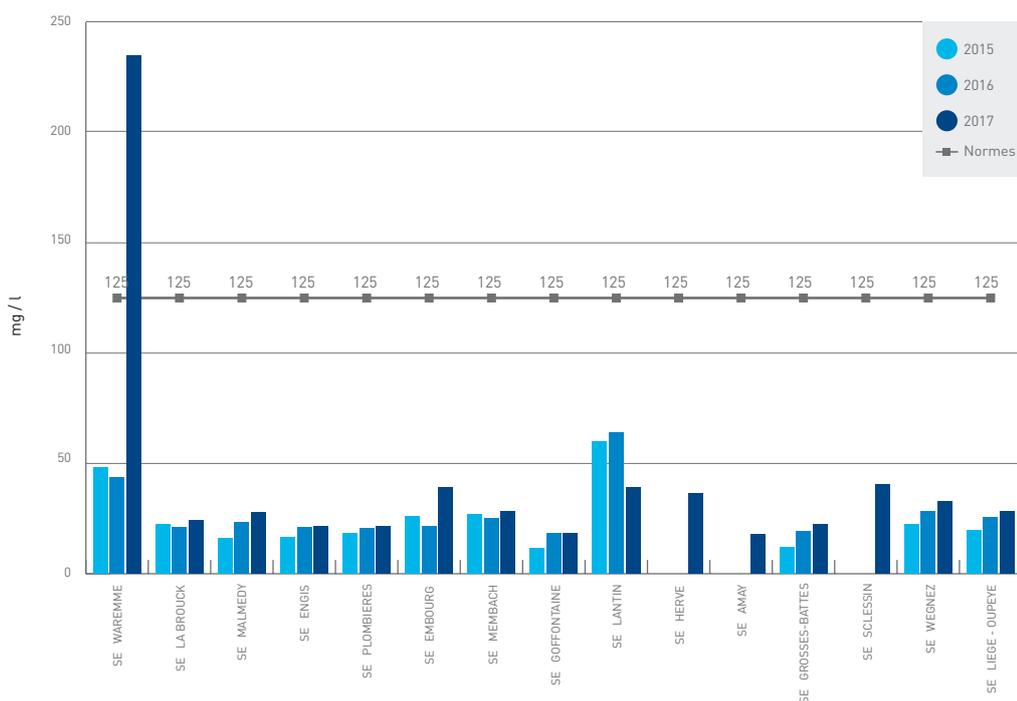
C'est sur base des résultats des analyses de ces paramètres que nous allons étudier les performances des stations.

Comme signalé au point précédent, les stations de Retinne et de Waremme ne sont pas conformes pour l'année 2017 et par conséquent certains paramètres dépassent la norme de rejet.

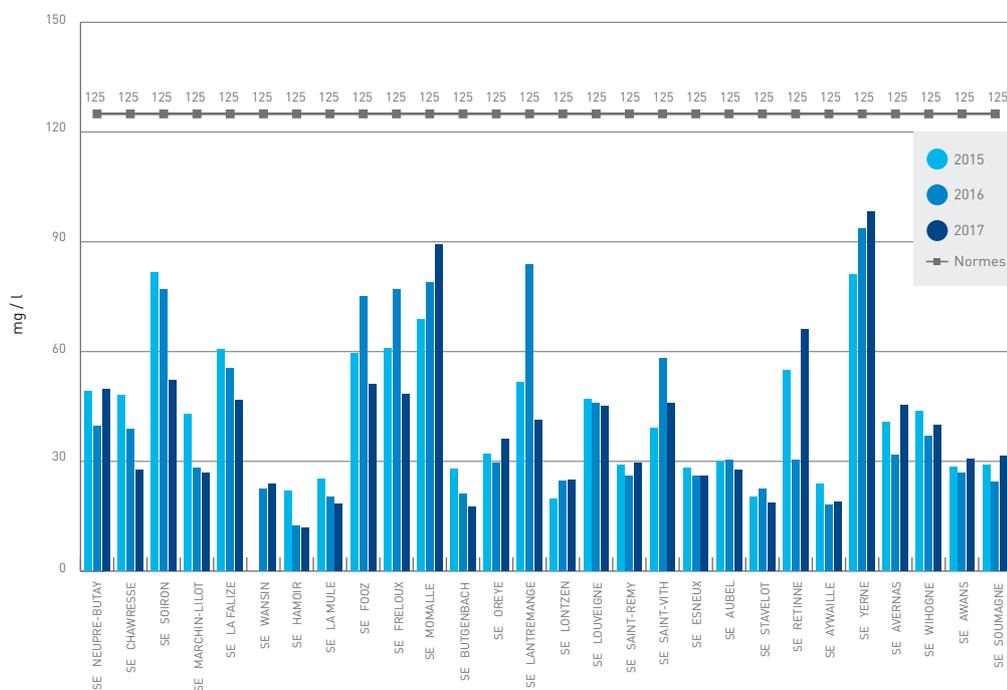
La **D**emande **C**himique en **O**xygène (DCO).

Elle représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présent dans les eaux.

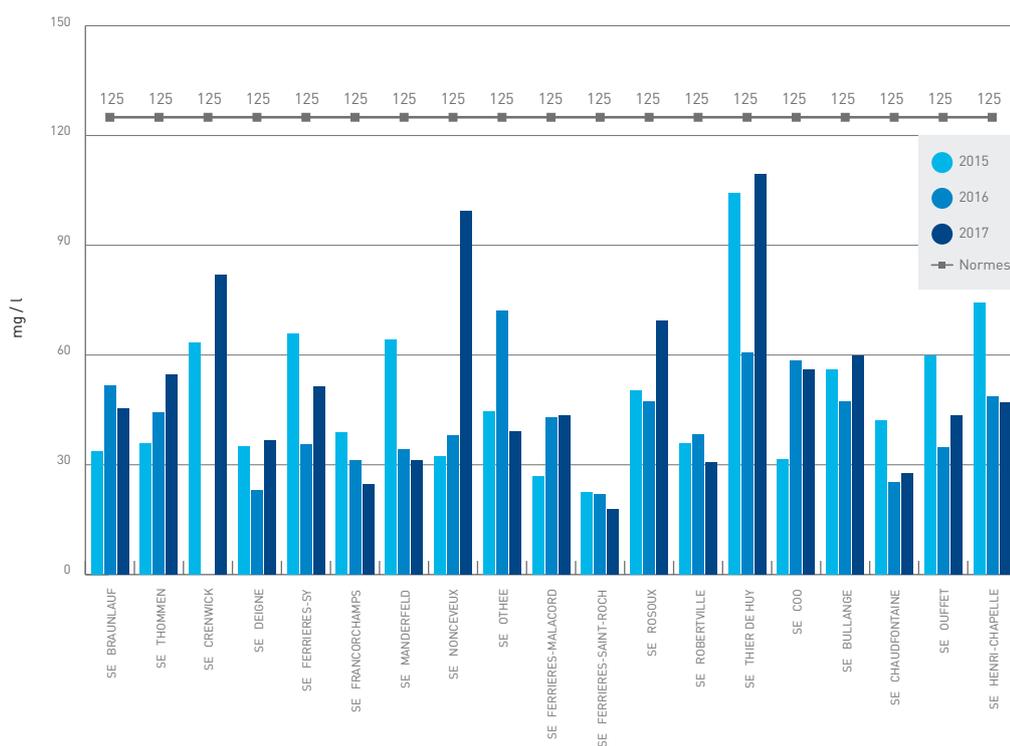
## STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



### STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH



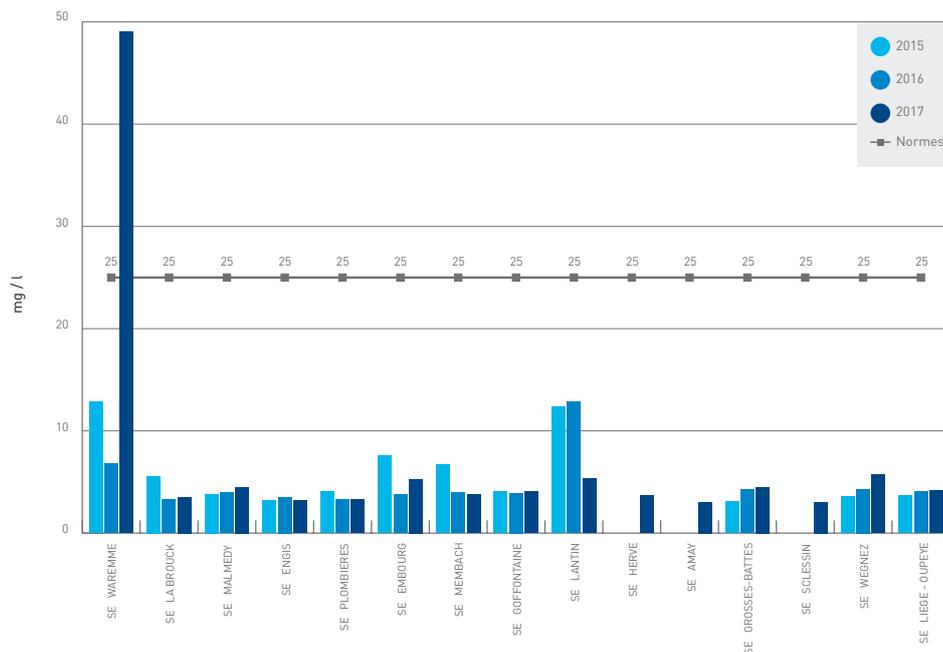
### STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



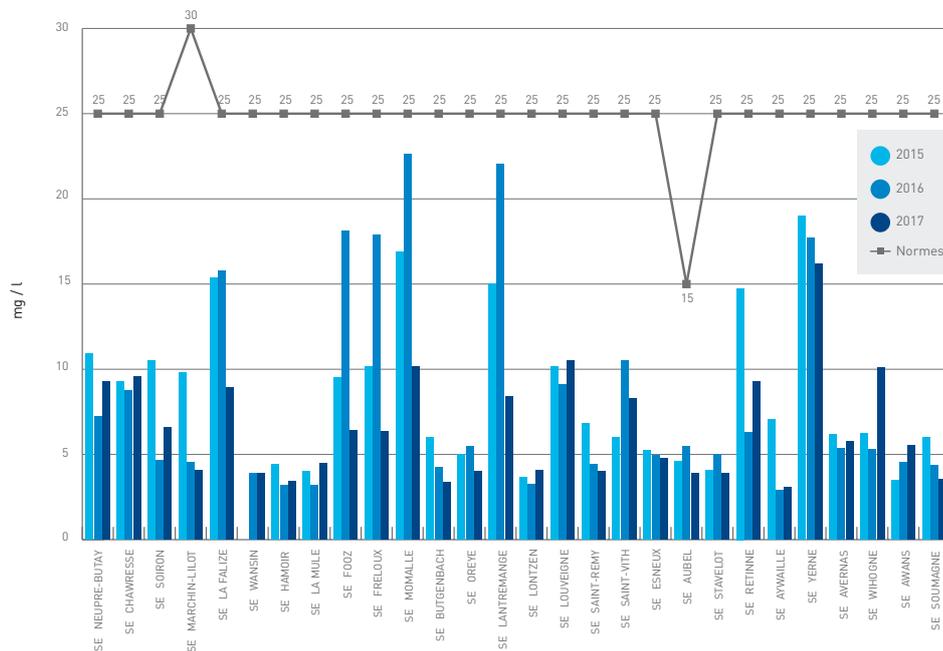
La **D**emande **B**iologique en **O**xygène (DBO<sub>5</sub>) à 5 jours.

Elle représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux.

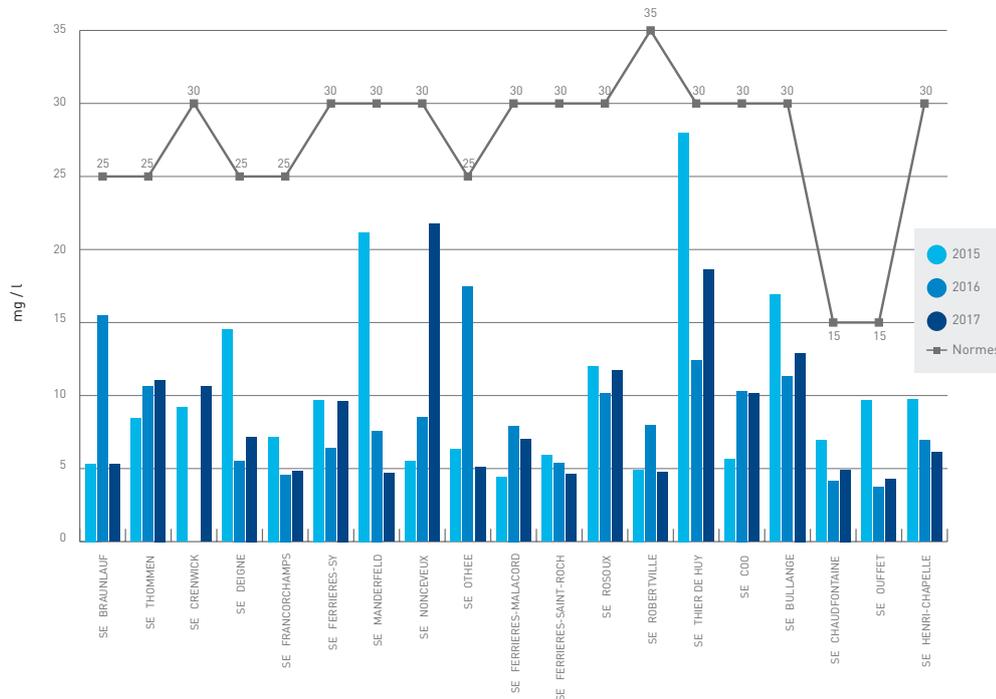
## STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



## STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH



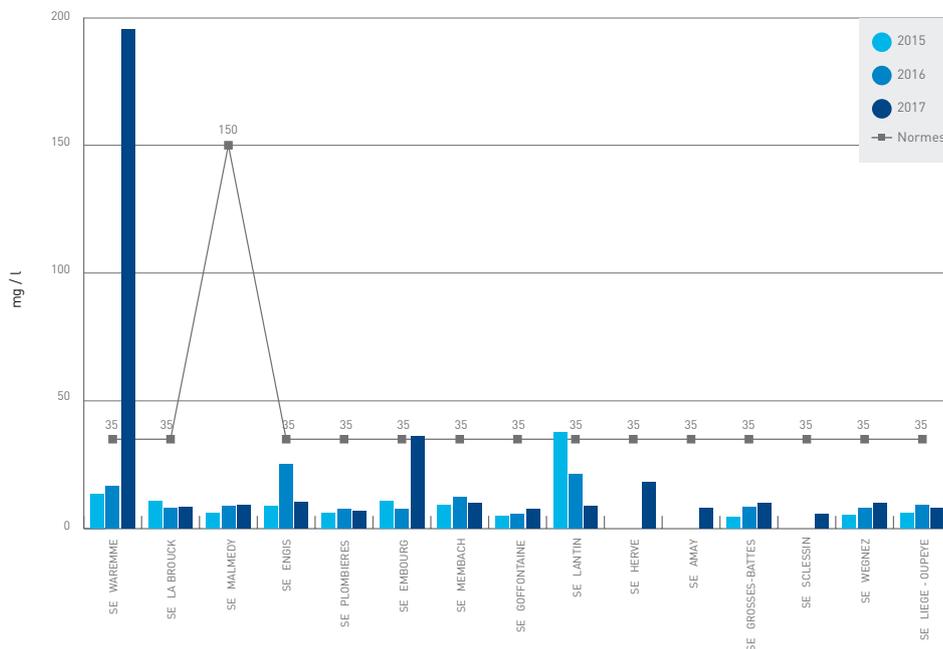
### STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



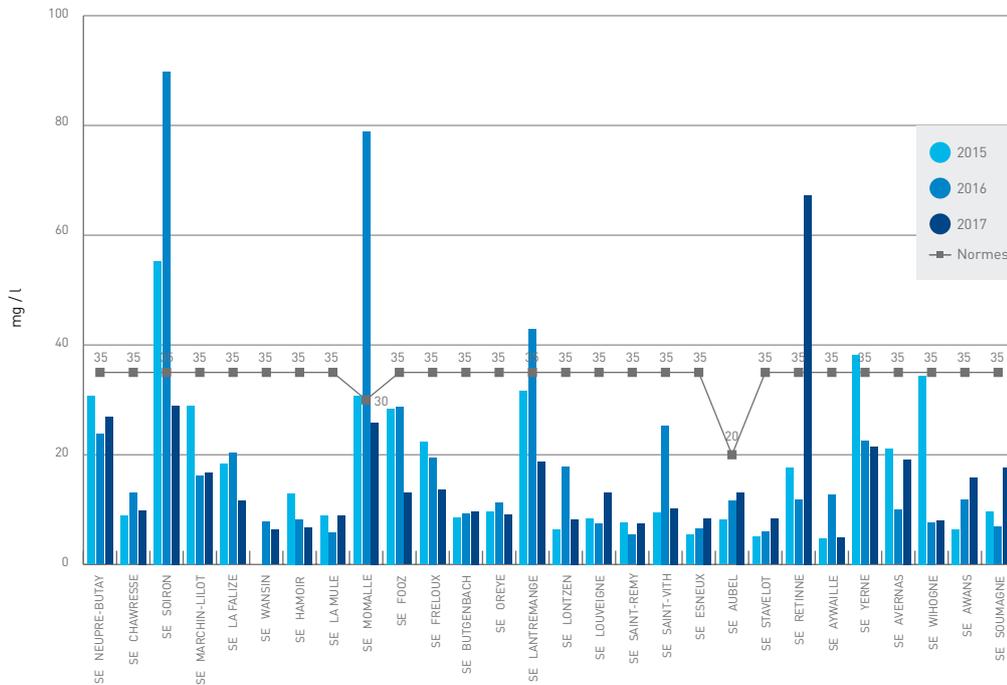
Les **M**atières **E**n **S**uspension.

Elles représentent les éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans les eaux.

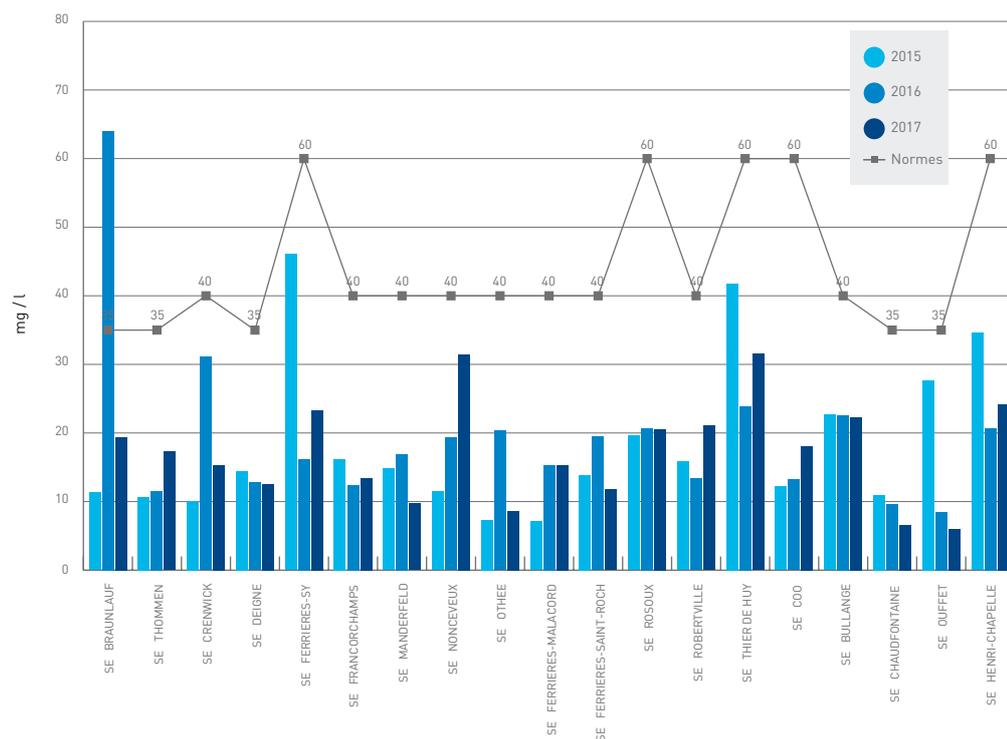
### STATIONS DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE À 10 000 EH



## STATIONS DONT LA CAPACITÉ EST COMPRISE ENTRE 2 000 EH ET 10 000 EH

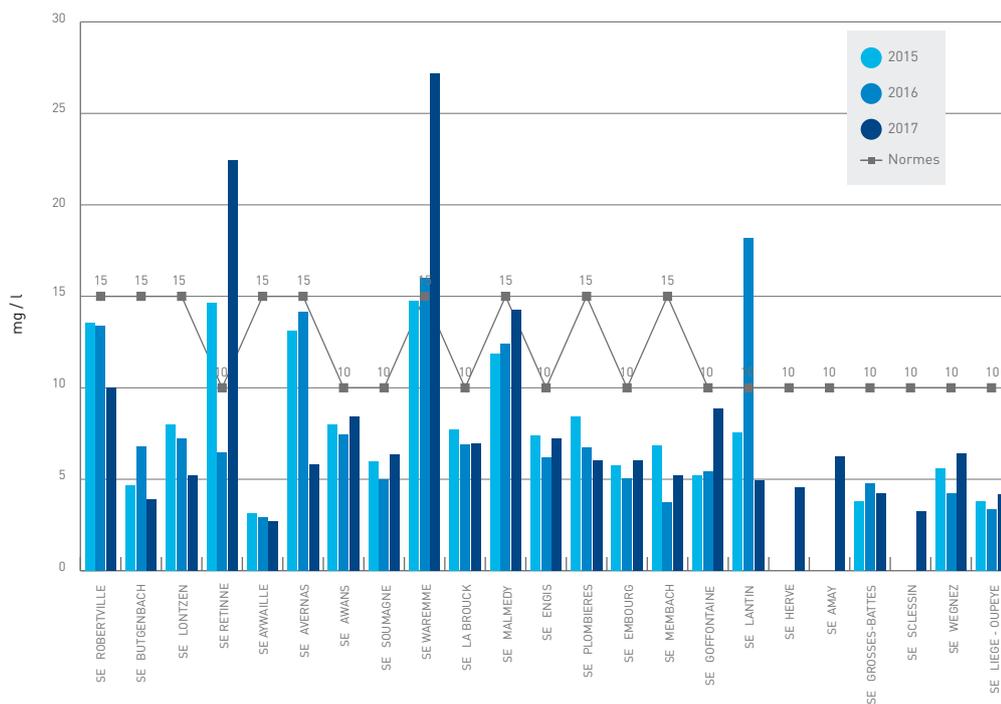


## STATIONS DE CAPACITÉ INFÉRIEURE À 2 000 EH



Le Phosphore.

Il représente la concentration totale du phosphore, sous ses différentes formes, contenu dans les eaux.

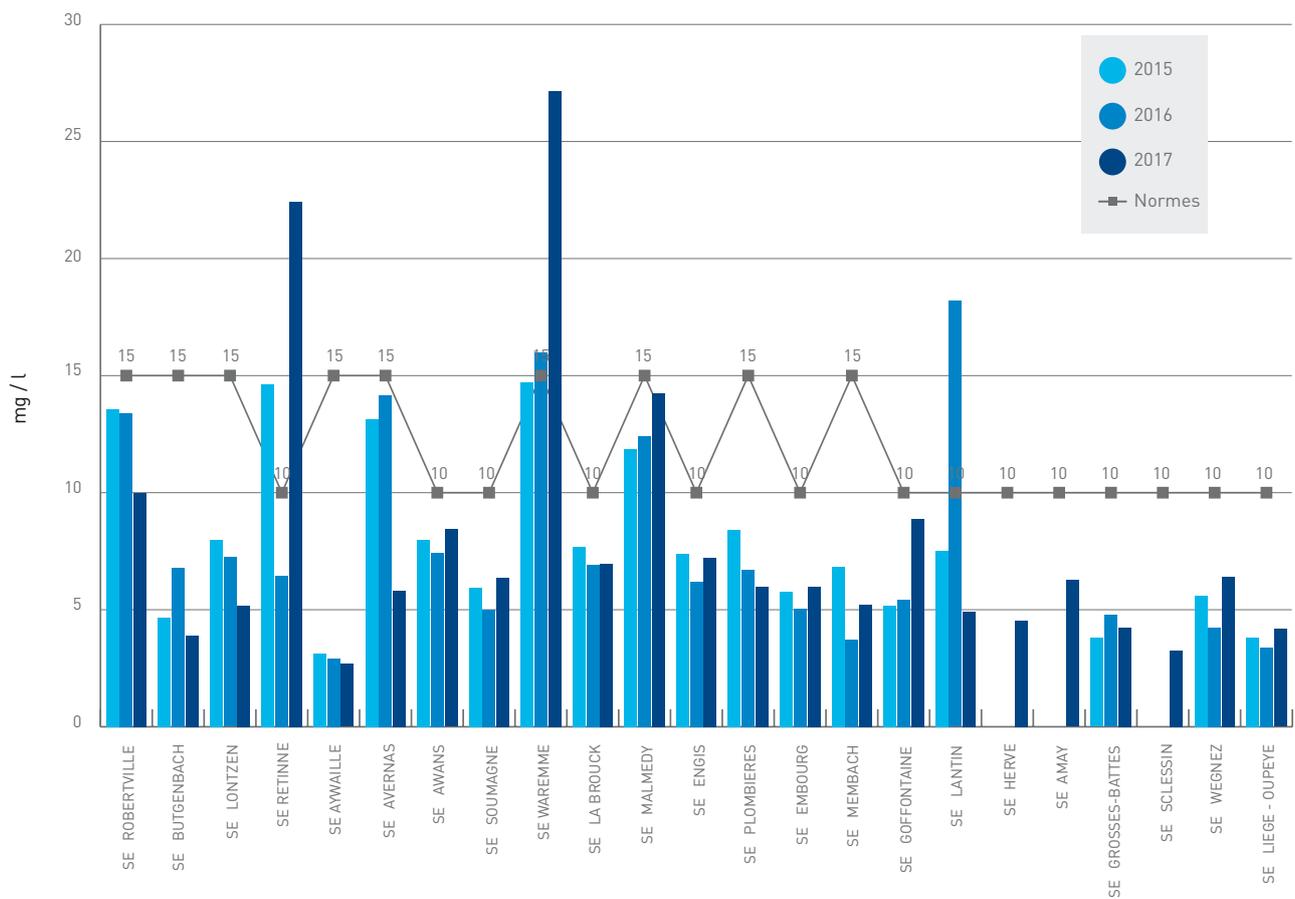


## Station d'épuration de Herve

La moyenne annuelle des rejets en P est de 2,09 mgP/l et dépasse légèrement la norme de 2 mgP/l. Ce dépassement est dû à l'analyse du 12/06/2017 dont le rejet en P était de 8,6 mgP/l. Si l'on calcule la moyenne annuelle des rejets sans cette analyse, on obtient une moyenne de 1,59 mgP/l.

L'azote (N).

Il représente la concentration totale d'azote, sous ses différentes formes, contenu dans les eaux



### Les analyses bactériologiques

Les stations de Robertville et Stavelot situées à proximité des zones de baignades doivent respecter au niveau de leurs rejets des impositions bactériologiques pendant la période de baignade (15 juin au 15 septembre). Afin de respecter ces impositions, ces deux stations sont dotées de tubes ultra-violets assurant la désinfection des eaux de sortie.

#### Résultats des analyses de la station de Robertville

		15/06/2017	12/07/2017	07/08/2017
PARAMÈTRES CONTRÔLÉS	NORME			
(UNITÉS/100 ML)	UNITÉS/100 ML			
Escherichia coli	2.000	Sous le seuil de détection	320	Sous le seuil de détection
Entérocoques intestinaux	1.000	Sous le seuil de détection	58	Sous le seuil de détection

#### Résultats des analyses de la station de Stavelot

		15/06/2017	19/06/2017	12/07/2017	06/09/2017
PARAMÈTRES CONTRÔLÉS	NORME				
(UNITÉS/100 ML)	UNITÉS/100 ML				
Escherichia coli	2.000	Sous le seuil de détection			
Entérocoques intestinaux	1.000	Sous le seuil de détection			

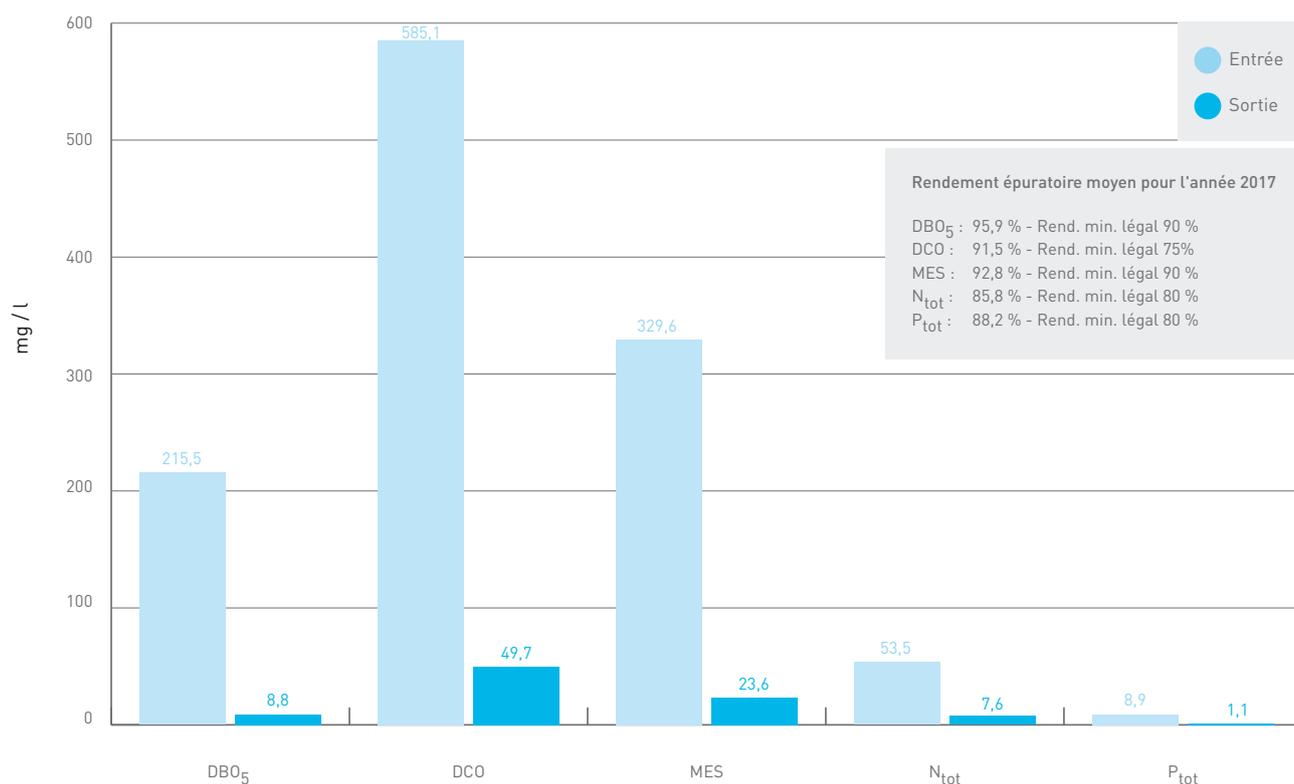
## 2.3 LES RENDEMENTS ÉPURATOIRES LÉGAUX

Les caractéristiques des eaux d'entrée (influent) dépendent du réseau d'égouttage de chaque station : entrée d'eau claire, présence d'industries sur le réseau, ...

Pour caractériser ces eaux, nous utilisons généralement les paramètres repris dans les autorisations de déversement délivrées pour chaque station.

Le graphe ci-dessous illustre :

- ▶ les caractéristiques moyennes des eaux d'entrée (influent) et de sortie (effluent) de nos stations d'épuration au cours de l'année 2017 ;
- ▶ les rendements épuratoires moyens de nos stations : il est constaté que ceux-ci sont remarquablement élevés et largement supérieurs aux rendements minimums légaux.





*Station d'épuration de Welkenraedt (9 500 E.H.)*



## 3. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

### 3.1 LES OBJECTIFS AVANT 2017

#### 3.1.1 LES OBJECTIFS EN COURS

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT / ACTION	ETAT / DÉLAI
145	SE Liège-Oupeye : réduction de la consommation en matières premières.	Suivant les mesures effectuées par la société Odométric, il apparait que le flux d'odeurs arrivant à l'unité de désodorisation ne nécessite peut-être pas un lavage chimique de l'air.	Réaliser une étude détaillée de l'unité de désodorisation du captage au rejet. Elle sera divisée en plusieurs étapes : vérification de la captation des odeurs dans les ouvrages, vérification du fonctionnement des tours de désodorisation, proposition d'autres techniques de traitement.	L'étude a été réalisée et prévoit le placement d'un variateur de vitesse sur le ventilateur de l'installation. Le variateur est placé et il reste à réaliser le programme de commande.	En cours : septembre 2018.
147	SE Retinne : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers. Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins	Adapter l'aération du bassin biologique en fonction de ces besoins en oxygène	Les modifications ont été programmées dans le cadre des travaux de remise à niveau de la station d'épuration. Ces derniers ont débuté fin 2016 et devraient être terminés fin du premier semestre 2018.	En cours : nouveau délai Septembre 2018
148	SE Engis : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers. Nous allons remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins	Adapter l'aération du bassin biologique en fonction de ces besoins en oxygène	Par manque de temps, cet objectif n'a pas été réalisé.	En cours : nouveau délai : octobre 2018

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT / ACTION	ETAT / DÉLAI
154	SE Wegnez : amélioration de la fiabilité des installations.	Les bétons des voiles des décanteurs sont dégradés suite à l'action des cycles gel et dégel. Pour assurer la pérennité et conserver l'accessibilité aux ouvrages, il y a lieu de les réparer.	Réalisation des travaux	Ces travaux n'étant pas prioritaires, la SPGE a décidé de ne pas les réaliser.	Abandonné
157	SE Liège-Oupeye : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	Afin de réduire la consommation électrique des centrifugeuses, le fournisseur nous a proposé de placer, sur une centrifugeuse, un dispositif permettant de récupérer l'énergie cinétique des centras. Une étude comparative de leur fonctionnement sera réalisée afin de déterminer si l'investissement est rentable ou non.	Réalisation des modifications et d'une étude de rentabilité	Vu le manque de réactivité du fournisseur malgré plusieurs rappels, il a été décidé en revue de Direction d'abandonner cet objectif.	Abandonné
161	SE Lontzen : amélioration de la fiabilité des installations.	Afin de respecter la norme de rejet en N, nous devons injecter de l'éthylène glycol en tête de station. Cet éthylène glycol est stocké dans des bidons de 200 litres. Afin de limiter les risques de fuites dues au stockage, et à la maintenance des fûts, nous allons placer une cuve de stockage	Placement d'une cuve de stockage spécifique pour les produits dangereux	Au vu de l'évolution de la charge de la station, il n'est plus nécessaire d'injecter de l'éthylène glycol. En 2017, les 13 analyses réalisées sur la station respectent les normes de rejet et ce sans injection d'éthylène glycol	Clôturé
166	SE Thommen amélioration de la fiabilité des installations.	L'influent de la station est tellement dilué qu'il respecte les normes. Dès lors le fonctionnement de l'aération peut être supprimé. Afin d'assurer d'éviter d'éventuelles fuites en MES, nous allons étudier la possibilité de placer un filtre type « tapis japonais » à la sortie.	Diminuer la consommation électrique de la station de +/- 80 %	Les essais réalisés démontrent que ce type de filtre n'est pas assez efficace. Par contre, dans les DIHEC 2018, nous avons prévu la réalisation d'une étude pour remplacer le système d'aération par un système moins énergivore.	Abandonné

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT / ACTION	ETAT / DÉLAI
169	Ensemble des sites : Mise en conformité légale.	L'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 mars 2015 instaurant une obligation de tri des déchets nous oblige à trier certains déchets pour la 01 janvier 2017.	Vérifier et mettre en place le tri des déchets prévu pour le 01 janvier 2017. Les déchets concernés sont : les déchets végétaux provenant de l'entretien des espaces verts et jardins, les déchets de textiles non souillés et les déchets de bois.	Vérifier et mettre en place le tri des déchets prévu pour le 01 janvier 2017. Les déchets concernés sont : les déchets végétaux provenant de l'entretien des espaces verts et jardins, les déchets de textiles non souillés et les déchets de bois.	Clôturé
170	SE Liège-Oupeye: réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	Le moteur du ventilateur de la désodorisation est très énergivore. Le remplacer par un moteur plus économique permettra de diminuer la consommation électrique de ce poste. Le retour sur investissement de ce projet est de moins de 2 ans.	Réduire la consommation électrique de 25000 kWh/an.	Par manque de temps, le délai de réalisation a été prolongé.	En cours : nouveau délai octobre 2018
171	SE Waremme : amélioration de la fiabilité des installations.	Les flottants de la station de Waremme sont actuellement recirculés vers le traitement biologique. L'accumulation de ces flottants provoque à la longue des difficultés d'exploitation. Afin d'améliorer la gestion des flottants, nous allons réaliser deux essais : - un essai de séchage des flottants sur les lits de séchage, - un essai de traitement des flottants vers la centrifugeuse	Suppression de la recirculation des flottants vers le traitement biologique.	La gestion des flottants et des graisses a été réorganisée. En attendant, l'autorisation d'utilisation du broyeur de la station d'Amay, une partie des flottants de la station de Waremme est encore recirculée.	En cours : nouveau délai décembre 2018
173	SE Retinne : amélioration de la fiabilité des installations.	Lors de certains événements pluvieux, on constate le lessivage du bassin d'aération. La cause de ce lessivage est l'augmentation de la vitesse de l'eau dans le canal d'entrée du fait de l'acceptation d'un débit trop important.	Installer une régulation de la hauteur de la lame déversante en fonction de la mesure du débit entrant ou sortant.	Les modifications ont été programmées dans le cadre des travaux de remise à niveau de la station d'épuration. Ces derniers ont débuté fin 2016 et devraient être terminés fin du premier semestre 2018	En cours : nouveau délai décembre 2018

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT / ACTION	ETAT / DÉLAI
180	SE Wegnez : réduction de la consommation en matières premières.	Les boues primaires déshydratées sont trop sèches et les pompes ne sont pas prévues pour évacuer des boues présentant une telle siccité. Dès lors, nous devons diminuer la siccité de ces boues pour pouvoir les pomper.	Mélanger les boues primaires et secondaires et déshydrater ce mélange sur les centrifugeuses secondaires. La réalisation de cet objectif permettra de diminuer la consommation du polymère, améliorer le fonctionnement des centrifugeuses, éviter l'usure prématurée des pompes de reprise des boues et réduire les heures de fonctionnement des centrifugeuses primaires.	Les premiers essais sont concluants et doivent être confirmés par une dernière série d'essais.	En cours : nouveau délai : décembre 2018
182	SE Stavelot : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	La charge arrivant à la station de Stavelot étant faible, il est particulièrement intéressant de réguler l'aération en fonction cette charge.	Adapter l'aération du bassin biologique en fonction de ces besoins en oxygène	Pour les trois premiers mois de l'année 2018, nous constatons une consommation moyenne de <b>0,24 kWh / m<sup>3</sup></b> en comparaison au <b>0,32 kWh / m<sup>3</sup></b> en moyenne pour l'année 2017 : soit une réduction de <b>25%</b> .	Clôturé
189	SE Grosses-Battes : réduction des consommations en matières premières.	Le diagnostic approfondi de la chaudière a mis en évidence certaines pistes d'amélioration dont notamment : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'isolation thermiques des vannes et robinets,</li> <li>2. couper les circuits des aérothermes lorsqu'il n'y a pas de demande de chaleur,</li> <li>3. programmer le fonctionnement en fonction des horaires de travail.</li> </ol>	Réduire les consommations électriques et de mazout de la station.	Les actions ont été réalisées : on constate une chute significative de la température du local chaufferie de la station.	Clôturé
190	Stations comprenant des lits de séchage : réduction des consommations en matières premières.	Sur ces stations, nous préparons sur une remorque 1 m <sup>3</sup> de polymère à l'aide d'eau de service. Nous allons modifier le mode de préparation afin d'éviter le gaspillage de polymère et si possible utiliser l'eau industrielle.	Modification du mode de préparation du polymère	Nous avons adopté un système de préparation en ligne du polymère. Il permet d'éviter les excédents de polymère préparé. Nous constatons également une amélioration de la qualité des boues.	Clôturé

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT / ACTION	ETAT / DÉLAI
192	SE Grosses-Battes : Production d'énergie renouvelable	Le site de la station d'épuration des Grosses-Battes est propice au placement de panneaux photovoltaïques. Nous allons installer des panneaux dont la production annuelle devrait avoisiner les 100 000 kWh	Mettre en place une base de données accessibles sur chaque station et reprenant toutes les informations utiles pour vérifier le fonctionnement des stations.	Voir point 4.9 de ce document.	Clôturé
196	SE Bola : amélioration de la fiabilité des installations.	Lors du soutirage des boues sur les lits de séchage, nous avons constaté que l'eau s'évacuant par les bois de fermeture était reprise dans le réseau d'égouttage des eaux pluviales et par conséquent retournait dans le milieu naturel.	Reprendre ces eaux dans le réseau des eaux de drainage des lits de séchage afin de les envoyer en tête de station.	Inscription des travaux dans le programme des travaux à réaliser.	En cours : décembre 2018
197	SE Butay : amélioration de la fiabilité des installations.	La forte dilution de l'influent est à l'origine des difficultés d'exploiter la station et provoque occasionnellement des rejets d'eau ne respectant pas les normes de rejet.	Eviter les rejets non-conformes et notamment les fuites en MES.	L'injection de PAX a permis d'alourdir le floc et d'éviter les fuites en MES. En 2017, les 11 prélèvements réalisés étaient conformes aux normes de rejet.	Clôturé
198	SE Stavelot : recherche de filières d'évacuation plus respectueuses de l'environnement.	Lors de la dernière analyse effectuée sur les boues de la station de Stavelot, seule la teneur en hydrocarbure empêchait la valorisation agricole des boues	Réaliser de nouvelles analyses des paramètres agronomiques des boues de la station et le cas échéant envoyer le dossier de demande de valorisation	Les analyses effectuées montrent que les boues de la station ne respectent pas les paramètres agronomiques et ne peuvent être valorisées en agriculture.	Clôturé
199	Ensemble des sites : amélioration de la fiabilité des installations.	Vu l'augmentation du parc de stations d'épuration, il est devenu nécessaire d'améliorer le suivi des paramètres de fonctionnement de ces dernières en permettant un accès rapide à ces paramètres.	Mettre en place une base de données accessibles sur chaque station et reprenant toutes les informations utiles pour vérifier le fonctionnement des stations.	La base de données est en cours d'installation	En cours : nouveau délai décembre 2018
201	SE Momalle : amélioration de la fiabilité des installations.	La station de Momalle ne dispose pas d'une pompe de recirculation de réserve. Dès lors, en cas de panne de cette dernière, nous ne pouvons pas garantir le respect des normes et ce le temps de la réparation de la pompe.	Acquisition d'une pompe de réserve.	La nouvelle pompe est en service.	Clôturé

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT / ACTION	ETAT / DÉLAI
202	SE Waremme : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	La siccité des boues issues de la centrifugeuse de la station est trop basse. En adaptant les réglages, nous pouvons augmenter cette siccité avec pour conséquence la réduction du nombre de transport des boues déshydratées.	Obtenir une siccité des boues de l'ordre de 20 %	La centrifugeuse de Waremme doit être remplacée par conséquent cet objectif est abandonné.	Abandonné
203	Ensemble des sites : amélioration de la fiabilité des installations.	Vu les faibles volumes de graisses récoltés sur nos stations, leur traitement sur les centres HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ne sont pas efficaces. Dès lors, nous allons centraliser le traitement de l'ensemble de nos graisses sur le centre de Liège-Oupeye. Ce dernier devra être adapté afin qu'il soit plus efficace. Par contre, le centre HGF sera quant à lui utilisé en réserve.	Traitement de l'ensemble des graisses au centre HGF de Liège-Oupeye.	Station de Liège –Oupeye : les modifications mécaniques sont réalisées. La programmation des séquences de traitement des graisses est en cours Station d'Engis : Modifications du programme en cours.	En cours : nouveau délai octobre 2018
204	SE Wegnez : recherche de filières les plus respectueuses de l'environnement.	Afin d'éliminer entièrement les flottants de la filière dépurative, l'entière de ceux-ci va être incorporée aux boues de Wegnez. Afin d'éviter d'éventuel bouchon à la sortie des épaisseurs, nous devons placer un broyeur.	Traitement des flottants à la station	Le broyeur est placé et permet d'incorporer l'ensemble des flottants dans la filière boues de la station.	Clôturé
205	SE Saint-Vith : réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	La station d'épuration de Saint-Vith a été mise en service en 1988. Actuellement, le dispositif de chargement des boues déshydratées utilise 3 bennes Marrel de 7 m <sup>3</sup> . En vue de réduire le nombre et les coûts de transports des boues déshydratées de l'ouvrage, il est proposé de réaliser les travaux d'adaptation nécessaires (installation de convoyeurs à vis, adaptation des auvents des conteneurs, etc.) pour pouvoir utiliser 2 conteneurs à boues de 20 m <sup>3</sup> en lieu et place des 3 bennes Marrel existantes.	Utilisation de conteneurs de 20 m <sup>3</sup>	Cet objectif est reporté au programme des DIHEC 2018 – 2019.	En cours : décembre 2019.

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT / ACTION	ETAT / DÉLAI
206	SE Lantremange : amélioration de l'impact visuel.	La station d'épuration de Lantremange a été mise en service en 1993. Il a été constaté sur les charpentes ainsi que sur les accessoires métalliques que les peintures étaient fortement dégradées mettant à nu certains éléments métalliques qui présentent actuellement un état de corrosion avancé. Il est à noter que cet ouvrage n'a jamais fait l'objet d'un travail de remise en état générale des peintures. Par ailleurs, les panneaux en amiante-ciment de la toiture des lits de séchage sont fissurés et n'assurent plus leur fonction. Par conséquent, il est proposé d'effectuer d'une part les travaux de remise en état des peintures des charpentes, des poteaux d'éclairages, du silo métallique, des corps et des commandes des vannes, etc. et d'autre part les travaux de remplacement de la totalité de la couverture de la toiture des lits de séchage.	Réalisation des travaux.	Rédaction du cahier des charges en cours	En cours : décembre 2018



N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT / ACTION	ETAT / DÉLAI
207	SE La Walтинne : amélioration de la fiabilité des installations.	La station d'épuration de La Walтинne a été mise en service en 1993. Il est constaté des dégradations importantes du chemin de roulement du décanteur (mise à nu des armatures suite à des éclatements des enrobages du chemin), provoquées d'une part, par le passage du pont racleur et d'autre part par les intempéries (cycles gel-dégel). De même, les façades du bâtiment technique sont recouvertes de mousse fragilisant ainsi les rejointoyages des murs de parement. Par conséquent, il est proposé de réaliser les travaux de réfection du chemin de roulement du décanteur, de procéder au démoussage et à l'application d'un hydrofuge sur les façades du bâtiment technique, y compris la remise à niveau des piétonniers autour des ouvrages.	Réalisation des travaux.	Les travaux ont débuté mi-avril.	En cours : décembre 2018.



## 3.2 OBJECTIFS SECOND SEMESTRE 2017 – ANNÉE 2018.

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT	DÉLAI
208	Atelier : réduction de la quantité de déchets	Les activités de l'atelier sont grandes consommatrices de chiffons souillés et de papier absorbant. Nous allons réaliser un test de lavettes réutilisables afin de diminuer les déchets souillés.	Adoption du système de lingettes réutilisables	La société chargée du recyclage est très engagée dans le développement durable. A titre d'exemple, le recyclage des huiles récupérées du lavage des lingettes et vêtements de travail permet de couvrir 80 % des besoins énergétiques nécessaires au séchage des lingettes.	Clôturé
209	SE Manderfeld : parties intéressées.	Un voisin de la station se plaint de la présence de déchets solides sur son terrain. Ces déchets proviennent du by-pass de la station. Après mesures, on constate que le débit arrivant à la station est régulièrement supérieur au débit maximal acceptable par la station.	Réaliser un cadastre du réseau d'égouttage de la station afin de localiser les entrées d'eaux	Le cadastre et l'endoscopie ont été réalisés. Le suivi est assuré par le Service d'Aide aux Communes de l'AIDE.	Clôturé
210	SE Sclessin : réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Afin de respecter la norme de rejet en phosphore de la station, nous injectons du chlorure ferrique. Cette injection se réalise à fréquence et volume constant.	Placement d'une sonde de mesure de phosphates de l'eau épurée et asservissement de l'injection de chlorure ferrique en fonction de cette mesure	Etude en cours	En cours : novembre 2018

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT	DÉLAI
211	SE Herve : réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Afin de respecter la norme de rejet en phosphore de la station, nous injectons du chlorure ferrique. Cette injection se réalise à fréquence et volume constant.	Placement d'une sonde de mesure de phosphates de l'eau épurée et asservissement de l'injection de chlorure ferrique en fonction de cette mesure	Etude en cours	En cours : Novembre 2018
212	SE Liège-Oupeye : réduction de la consommation énergétique.	Les locaux du traitement des boues éclairés plus de 10 heures par jour. Par conséquent, placer un éclairage moins énergivore que l'actuel permettrait de réduire la consommation énergétique de la station	Réaliser une étude d'un nouvel éclairage moins énergivore et suivant le résultat de cette étude effectuer le remplacement.	Attente de l'étude de rentabilité du fournisseur	En cours : octobre 2018
213	SE Wegnez : réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Le diagnostic approfondi de la chaudière de la station a émis certaines recommandations visant à réduire la consommation en fuel de la chaudière	Mettre en applications les recommandations du diagnostic de la station	En cours de réalisation	En cours : septembre 2018
214	SE Liège-Oupeye : réduction de la consommation énergétique.	Lors du diagnostic approfondi de la chaudière, il a été constaté que les vannes du local chaudière n'étaient pas calorifugées. La réalisation du calorifugeage de ces dernières permettrait une économie annuelle de l'ordre de 45 000 kW/h	Calorifuger les vannes de la chaudière	Les travaux de calorifugeage ont été réalisés sur les stations de Liège-Oupeye, Lantin et Wihogne.	Clôturé

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT	DÉLAI
215	SE Wansin : réduction de la consommation énergétique.	Vu la charge de la station et les courbes d'oxygène dans les bassins, nous allons modifier les paramètres de la gestion de l'aération de manière à réduire le fonctionnement des surpresseurs principalement lors des périodes de faible charge. Bien que la station n'ait pas d'imposition de rejet sur le paramètre azote, cette nouvelle régulation permettra d'améliorer les rejets au niveau de ce paramètre	Réduction du temps de fonctionnement des surpresseurs.	Pour les trois premiers mois de l'année 2018, nous constatons une consommation moyenne de 0,43 kWh / m <sup>3</sup> en comparaison au 0,47 kWh / m <sup>3</sup> en moyenne pour l'année 2017 : soit une réduction de l'ordre de 9 %.	Clôturé
216	SE Esneux réduction de la consommation énergétique.	L'aération des bassins d'aération est réalisée suivant un mode « durée – fréquence ». Nous allons réaliser une régulation de l'aération des bassins en fonction de la mesure en oxygène des bassins.	Réduction du temps de fonctionnement des surpresseurs.	Objectif en cours de réalisation	En cours : septembre 2018
217	SE Amay : biodiversité	Vu la présence de faucons sur le site de la station et afin de faciliter leur reproduction, nous allons placer un nid spécifique à cette espèce.	Placement du nid	Le nid sera placé fin de l'été	En cours : nouveau délai septembre 2018
218	SE Amay : réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Le rinçage des tours de désodorisation est actuellement réalisé à l'aide d'eau de distribution. Il est proposé de réaliser cette opération à l'aide d'eau industrielle désinfectée via UV.	Réduction de la consommation annuelle en eau de distribution de +/- 1200 m <sup>3</sup> .	Etude en cours	En cours : décembre 2018

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT	DÉLAI
219	SE Sclessin : production d'énergie renouvelable	La station dispose de terrains nus dont l'orientation permet une production optimale d'énergie verte via le placement de panneaux photovoltaïques.	Production annuellement +/- 950 000 kWh d'électricité vert.	Placement des panneaux en cours	En cours : septembre 2018
220	SE Marchin : amélioration de la fiabilité des installations	La grille perforée du dégrilleur actuel se colmate rapidement entraînant des lingettes vers le bassin d'aération via le by-pass du dégrilleur. A la longue, ces lingettes provoquent le colmatage des conduites et réduisent l'efficacité de l'aération.	Remplacer le dégrilleur actuel par un dégrilleur plus performant.	Projet en cours	En cours : novembre 2018
221	SE Awans : réduction de la consommation énergétique.	Les temps de fonctionnement de la recirculation et du soutirage des boues sont trop longs en période de temps sec. Nous allons les adapter.	Adaptation du fonctionnement de la station	Réduction de la consommation électrique annuelle de la station de 10 000 kWh.	Clôturé
222	SE Sclessin : réduction de la consommation énergétique.	Les agitateurs des bassins d'aération sont au nombre de 4 par bassins alors que deux suffisent au bon fonctionnement de l'épuration.	Arrêter deux aérateurs par bassin.	Réduction de la consommation annuelle de la station de 300 000 kWh soit 5% de la consommation totale de la station	Clôturé
223	SE Wihogne réduction de la consommation énergétique.	Vu la bonne décantation des boues de la station, il est possible d'arrêter le fonctionnement de la vis de recirculation durant les périodes d'anoxie.	Réduction de la consommation annuelle de la station de l'ordre de 5 000 kWh.	Période de test	En cours : septembre 2018

N°	SITE CONCERNÉ	POURQUOI ?	CIBLE	ETAT D'AVANCEMENT	DÉLAI
224	SE Awans réduction de la consommation énergétique.	Les agitateurs du bassin biologiques sont au nombre de deux et fonctionnent en permanence. L'arrêt d'un agitateur ne perturbera pas le fonctionnement de la station.	Réduction de la consommation annuelle de la station de l'ordre de 12 000 kWh.	Période de test.	En cours : septembre 2018



## 4. LES RÉSULTATS

### 4.1 LES PLAINTES

Au mois d'août 2017, deux plaintes n'étaient pas clôturées. Depuis, nous n'avons plus réceptionné de plaintes écrites.

Au mois d'août 2018, il reste une plainte non clôturée.

#### **PL 01/2016 : en cours**

**Date** : 15/04/2016

**Plaignant** : Contrat rivière du Geer

**Site concerné** : SE Waremme

**Motif** : Présence sur le Geer de mousse blanche provenant de la station

- ▶ Des travaux de rénovation et de mise à niveau de la station de Waremme sont repris dans le programme d'investissement de la SPGE.
- ▶ Envoi d'un courrier aux instances expliquant que l'augmentation significative du nombre d'habitants reliés au réseau d'égouttage et l'expansion du zoning industriel de Waremme, provoquent une surcharge de la station tant au niveau de la charge polluante qu'au niveau de la charge hydraulique.

#### **PL 03/2017 : clôturée**

**Date** : 22/05/2017

**Plaignant** : Voisin

**Site concerné** : SE Wegnez

**Motif** : Présence d'odeurs ponctuelles dans le voisinage de la station.

**Réaction / suivi** :

- ▶ Les odeurs proviennent probablement du stockage des boues en silos. En effet, le prestataire chargé de l'évacuation des boues éprouve des difficultés à remplir correctement son contrat. La conséquence est une augmentation du temps de séjour des boues dans les silos provoquant la fermentation de ces dernières.
- ▶ Nous avons envoyé un mail au prestataire afin qu'il veille à évacuer en priorité les boues de la station de Wegnez.

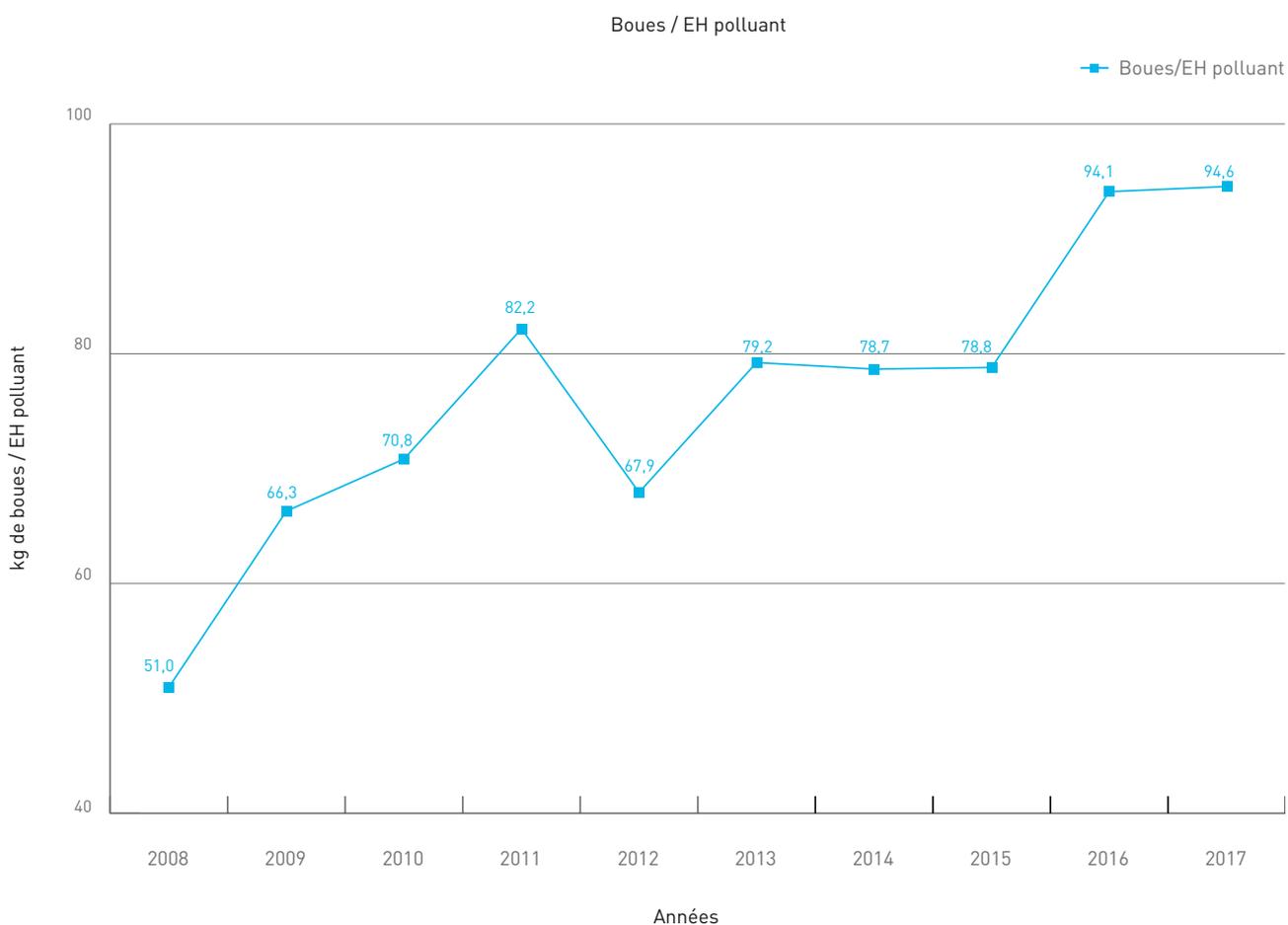
## 4.2 LES BOUES D'ÉPURATION

### 4.2.1 LA PRODUCTION

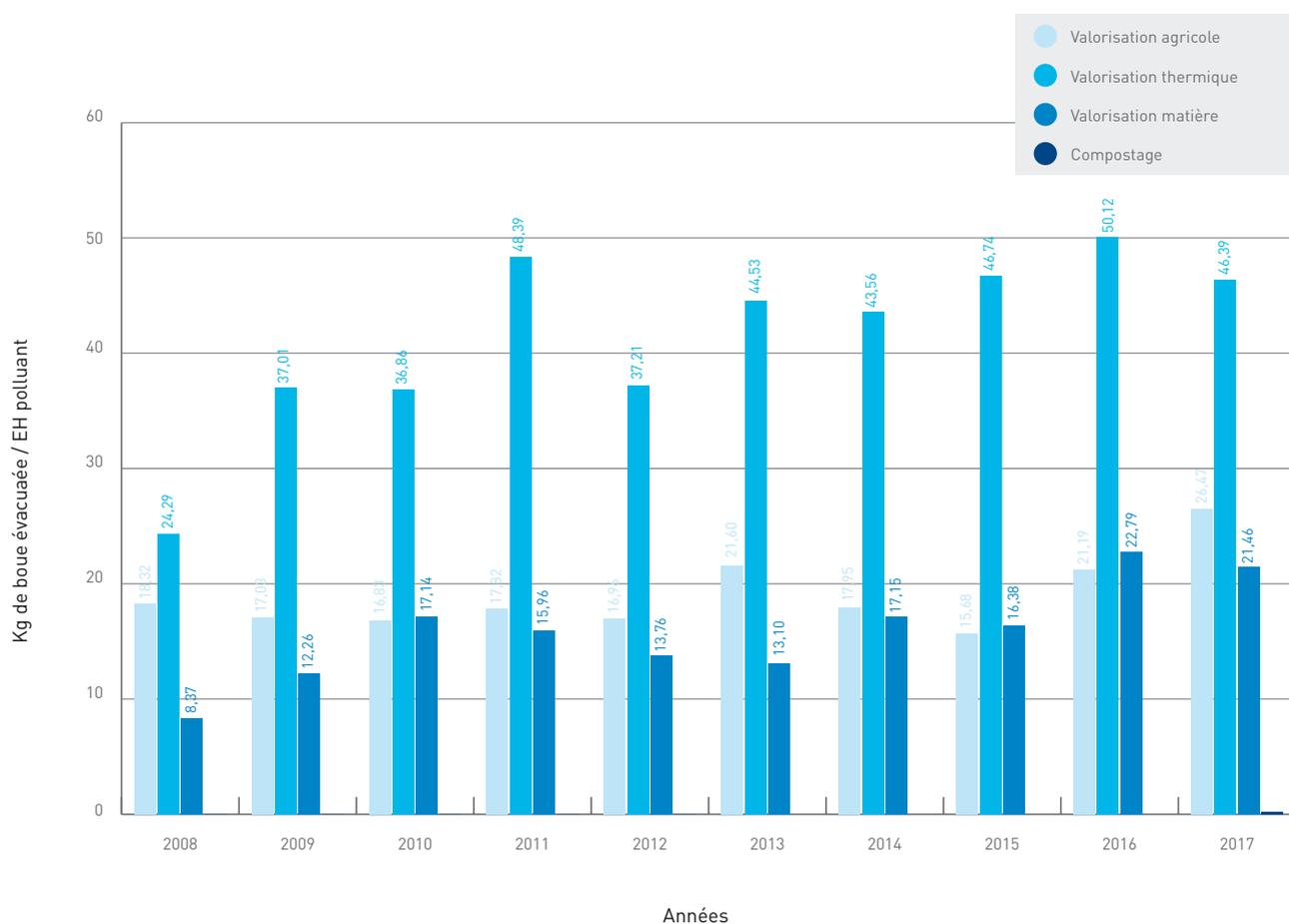
Les boues d'épuration sont les principaux résidus du traitement des eaux usées par les stations d'épuration. Elles sont constituées de matières organiques et minérales. La quantité de boues produites peut nous donner une image de la pollution réellement dégradée dans les stations d'épuration.

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle générale de la quantité de boues produites par EH traité pour l'ensemble des stations. On peut constater que la quantité de boues / EH polluant a tendance à se stabiliser à 94 kg/EH.

Les raisons de l'augmentation de cet indicateur ne sont pas évidentes à définir, on peut cependant citer la mise en service de stations ayant une norme de rejet en phosphore. Pour respecter cette norme, une déphosphatation chimique est nécessaire et par conséquent il y a une production supplémentaire de boues dites « chimiques ».



Le graphe ci-dessous illustre la répartition générale de la quantité de boues produites, par EH traité, dans les différentes filières.



## 4.2.2 LES FILIÈRES D'ÉVACUATION

Un des points de notre politique environnementale est la recherche de filières d'évacuation les plus respectueuses de l'environnement et une des recommandations de la SPGE (partie intéressée) est de donner priorité, pour l'évacuation de boues, à la valorisation agricole.

Malgré le fait que les boues de la station de Liège-Oupeye ne sont pas valorisables en agriculture, on constate que la proportion de nos boues valorisées en agriculture se stabilise aux environs des 27 %. Le graphe ci-dessous montre l'évolution annuelle du pourcentage de boues valorisées en agriculture ainsi que le pourcentage des boues de la station de Liège-Oupeye vis-à-vis de la production totale annuelle de nos stations.



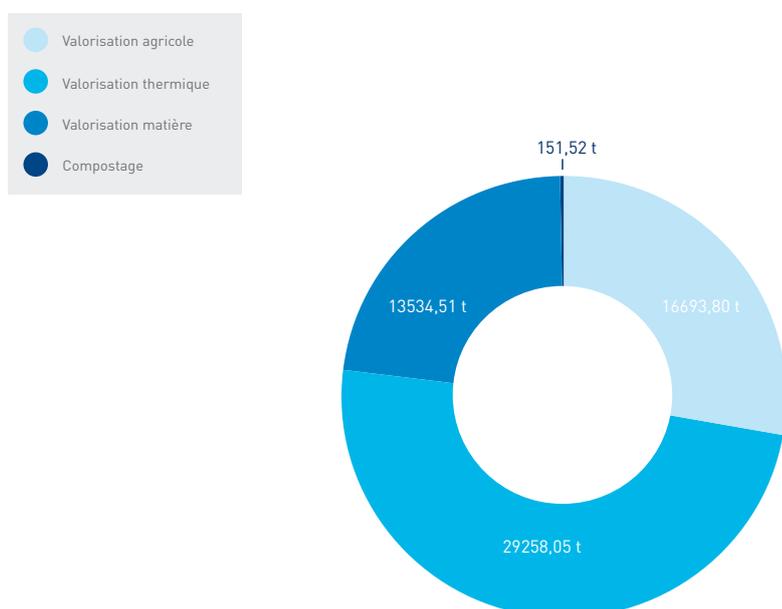
Pour chaque site dont les boues sont valorisées en agriculture, nous devons posséder un certificat d'utilisation en agriculture. Ces certificats sont octroyés par le Département du sol et des Déchets du Service Public de Wallonie.

Pour les sites au départ desquels les boues sont directement dirigées vers les parcelles agricoles, il est obligatoire d'obtenir, en plus du certificat d'utilisation, une autorisation de commercialisation délivrée par l'AFSCA.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de nombre de certificats de valorisation et d'autorisations de commercialisation détenus par l'AIDE.

ANNÉE	NOMBRE DE CERTIFICATS DE VALORISATION	NOMBRE DE CERTIFICATS DE COMMERCIALISATION
2013	24	4
2014	25	4
2015	28	4
2016	31	6
2017	32	6

Le graphe ci-dessous illustre la répartition, en tonne, des boues évacuées en 2017 vers les diverses filières de valorisation.



## 4.3 LES DÉCHETS

### 4.3.1 LES REFUS DE DÉGRILLAGE

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution annuelle des quantités de refus de dégrillage récoltées sur nos stations

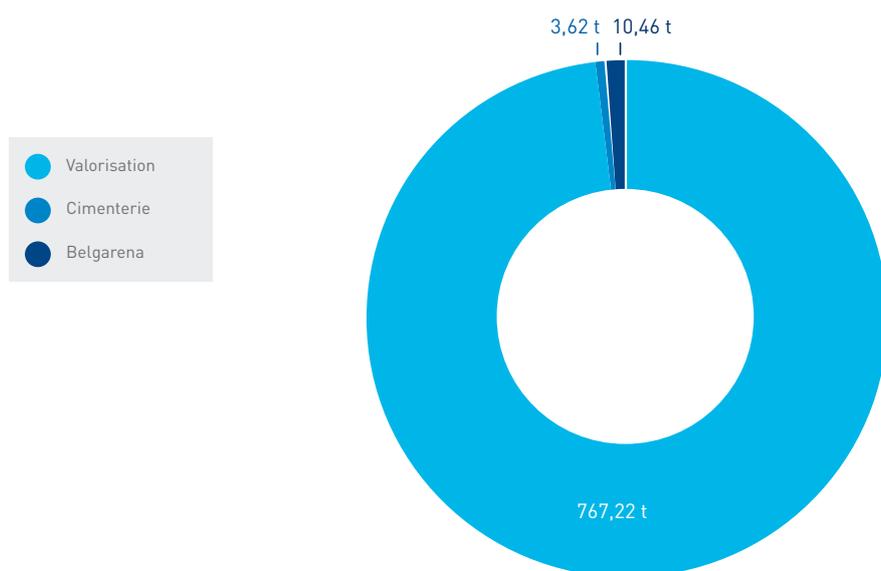
	2014	2015	2016	2017
REFUS DANS LES CONTENEURS PESÉS	766 T	713 T	600 t	942 t
CONTENEURS 1100 LITRES	521 CONTENEURS	652 CONTENEURS	678 conteneurs	445 conteneurs

### 4.3.2 LES SABLES

Les sables issus des dégraisseurs des stations sont prioritairement évacués vers le centre de traitement des PCRA de la station de Liège-Oupeye. Ces sables sont, après traitement, enregistrés comme « pierres naturelles » et sont valorisés par un entrepreneur.

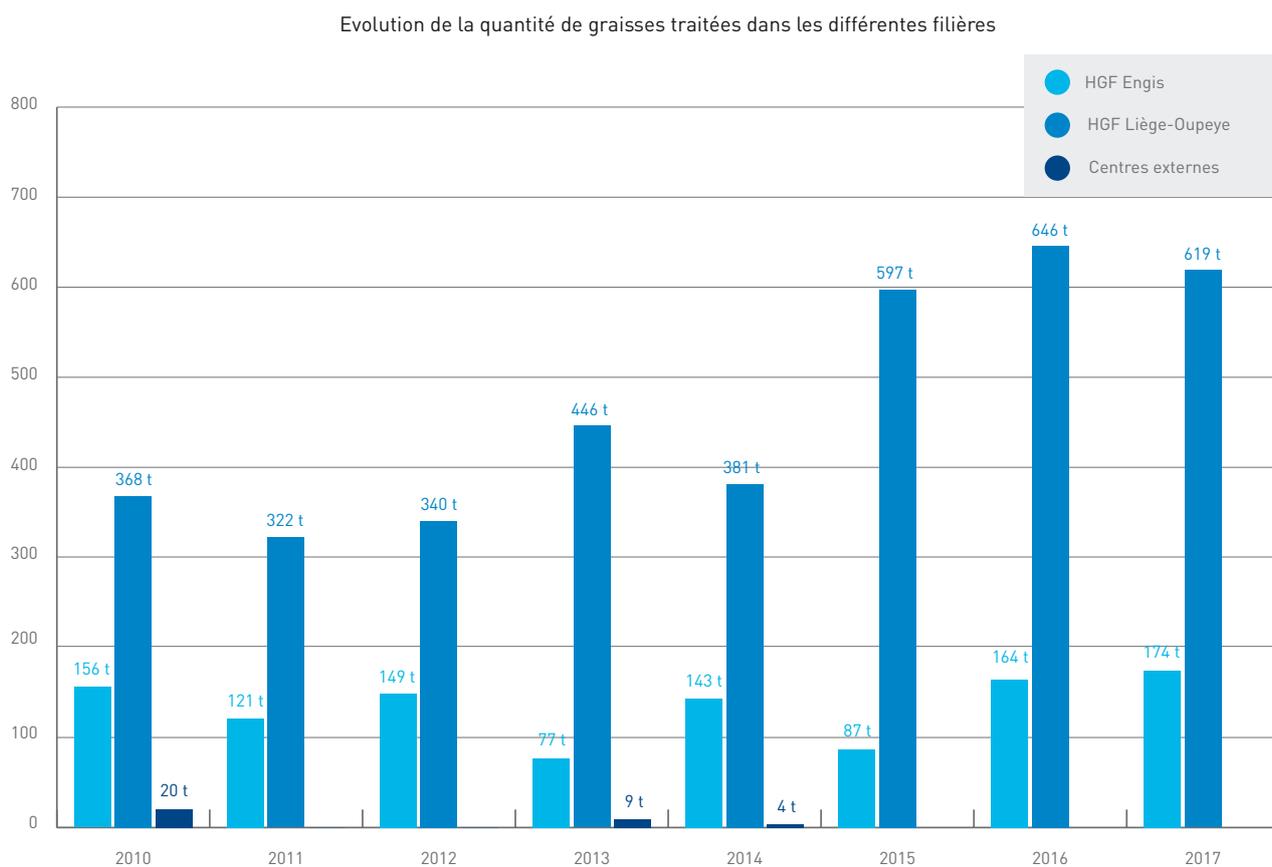
Le graphe ci-dessous illustre les quantités de sables évacuées vers les différentes filières au cours de l'année 2017.

Répartition des évacuations des sables dans les différentes filières



### 4.3.3 LES GRAISSES

Le graphe suivant illustre l'évolution annuelle de la quantité de graisse récupérée sur les stations.

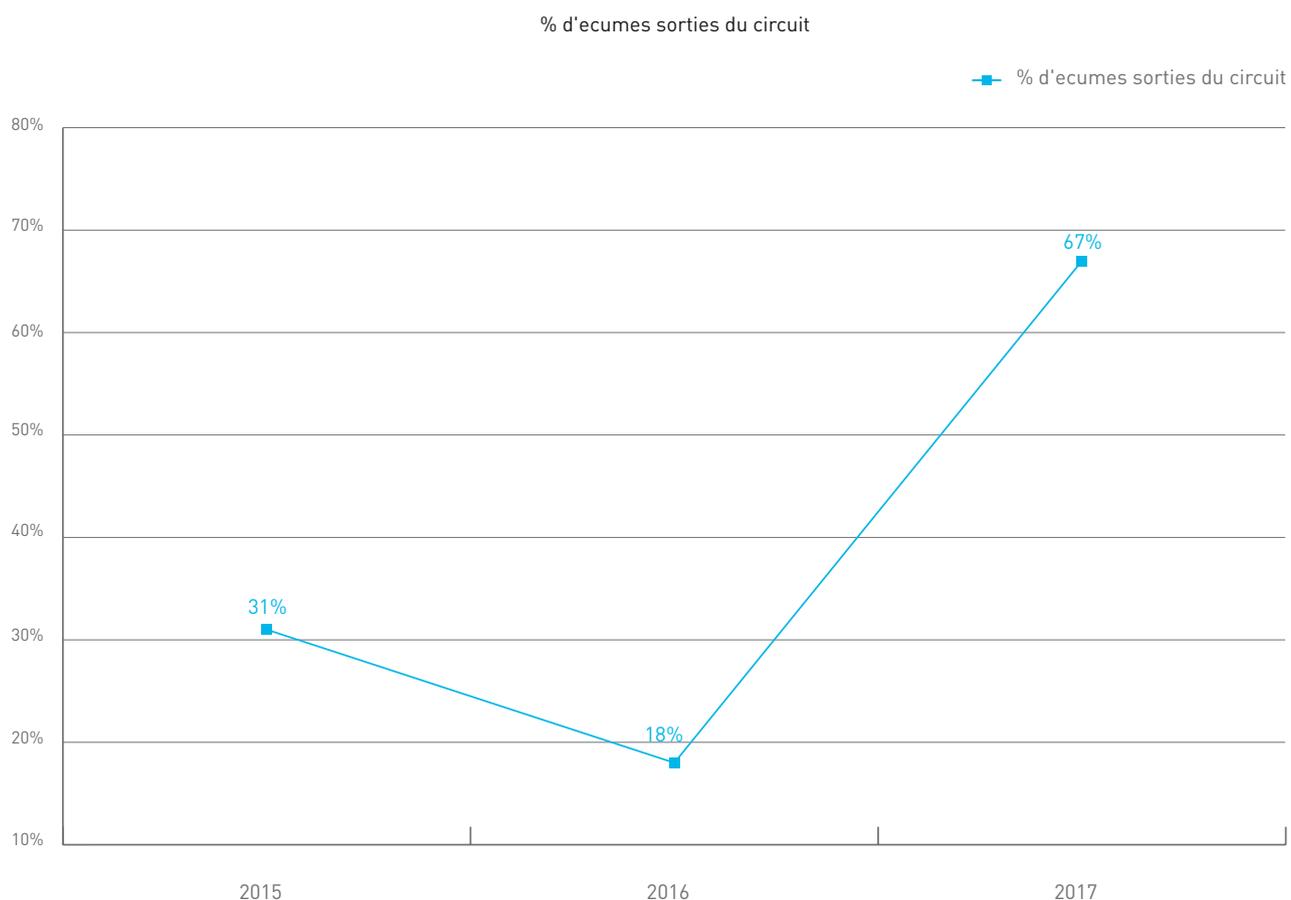


#### 4.3.4 LES ÉCUMES ET FLOTTANTS

Lors des revues de Direction, il a été décidé de réorganiser l'élimination des écumes et des flottants. Les principaux objectifs de cette réorganisation sont :

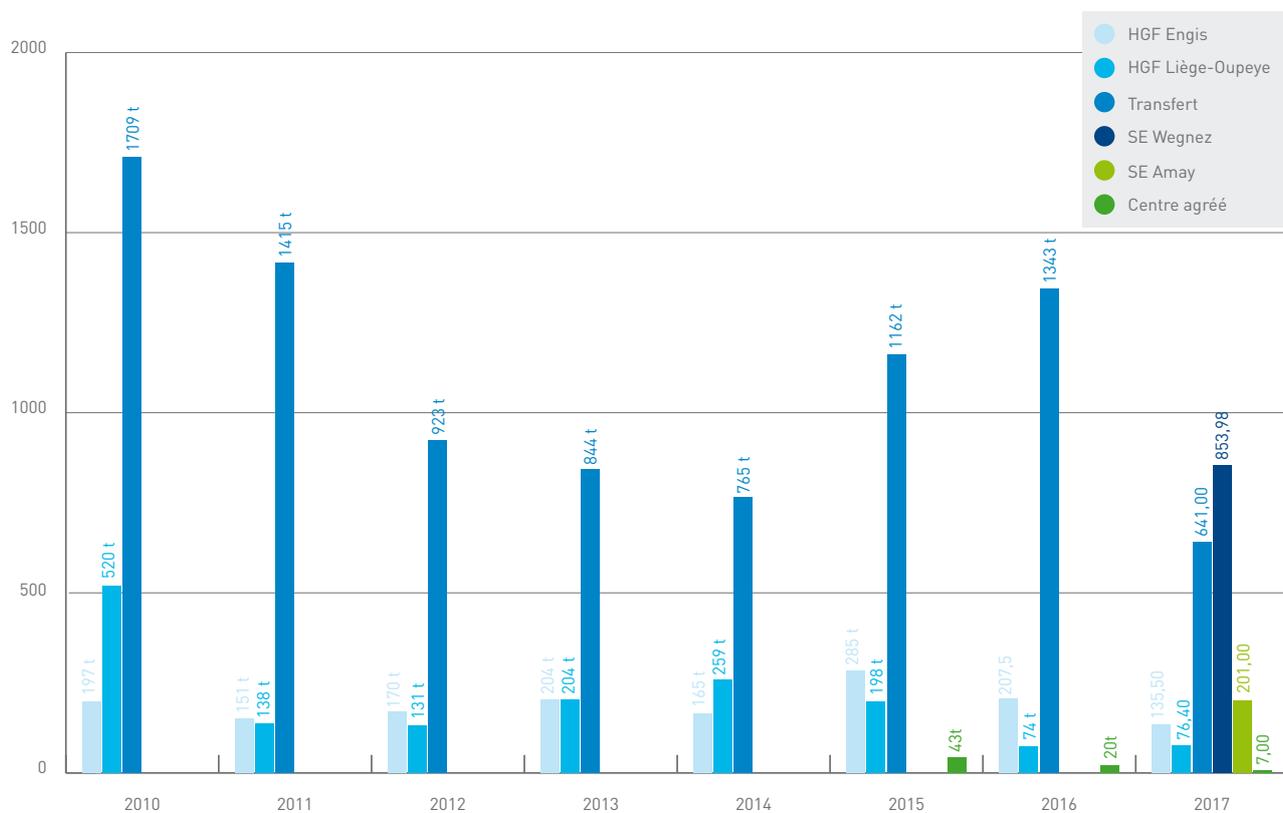
- ▶ Réserver les centres de traitement des HGF de Liège-Oupeye et d'Engis au traitement exclusif des graisses,
- ▶ De sortir au maximum les flottants de la filière d'épuration en évitant les transferts de ces derniers vers d'autres stations. Pour ce faire, nous les avons incorporés dans le circuit de traitement des boues des stations de Wegnez et d'Amay.

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle du pourcentage de flottants sorti de la filière épuratoire.



Le graphe ci-dessous montre l'évolution annuelle des quantités de flottants récupérées sur nos stations.

Evolution de la quantité d'écumes traitées dans les différentes filières

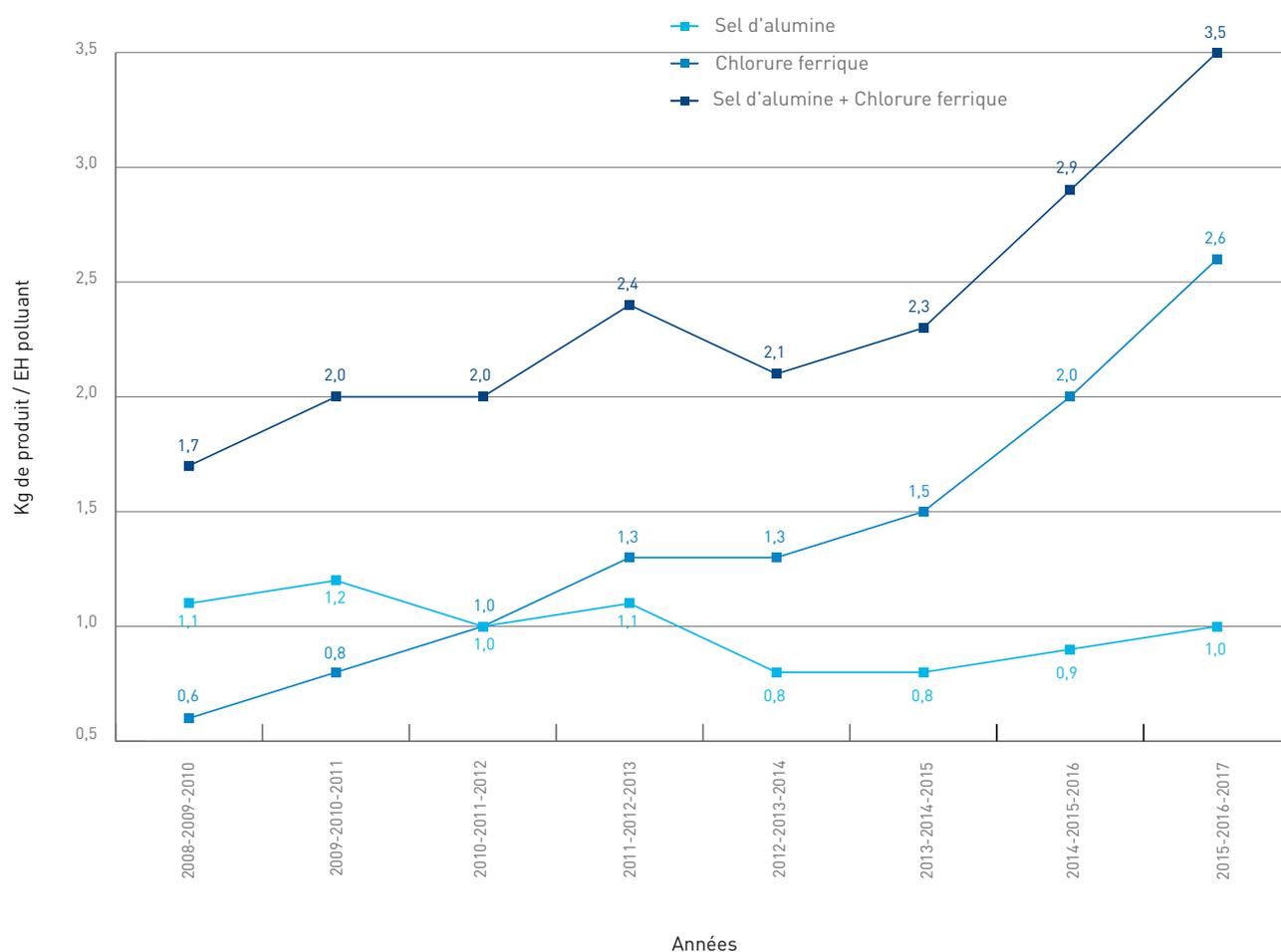


## 4.4 LA CONSOMMATION DES RÉACTIFS

Certaines de nos stations doivent respecter une norme de rejet en phosphore. Bien qu'une déphosphatation biologique soit présente via une phase d'anaérobie, il est nécessaire, pour assurer le respect de cette norme, de la compléter par une déphosphatation chimique. Cette dernière consiste à injecter du chlorure ferrique.

Pour les stations où nous devons lutter contre la prolifération de bactéries filamenteuses, la solution consiste à injecter des sels d'alumine.

Le relevé des consommations de réactifs est basé sur les factures annuelles. Certaines commandes étant réalisées en fin d'année, il nous est paru plus juste d'illustrer la consommation des réactifs par EH traité via une moyenne coulissante sur 3 années.



Depuis 2014, nous constatons une augmentation de la quantité annuelle de réactifs injectés par EHtraité. La raison principale est un accroissement significatif de la concentration en phosphore de l'influent de certaines stations. Le tableau ci-dessous illustre parfaitement ce propos.

CONCENTRATION DE L'EFFLUENT EN P					
STATIONS	2014	2015	2016	2017	AUGMENTATION DEPUIS 2014
SE LIÈGE-OUPEYE	3,1 MG P / L	3,97 MG P / L	6,43 mg P / l	4,96 mg P / l	37 %
SE HERVE	13,7 MG P / L	15,19 MG P / L	20,86 mg P / l	21,04 mg P / l	35 %
SE AWANS	24,6 MG P / L	19,65 MG P / L	30,06 mg P / l	48,17 mg P / l	49 %
SE EMBOURG	8,2 MG P / L	10,42 MG P / L	12,24 mg P / l	12,18 mg P / l	33 %
SE AVERNAS	7,0 MG P / L	8,90 MG P / L	6,10 mg P / l	12,47 mg P / l	44 %

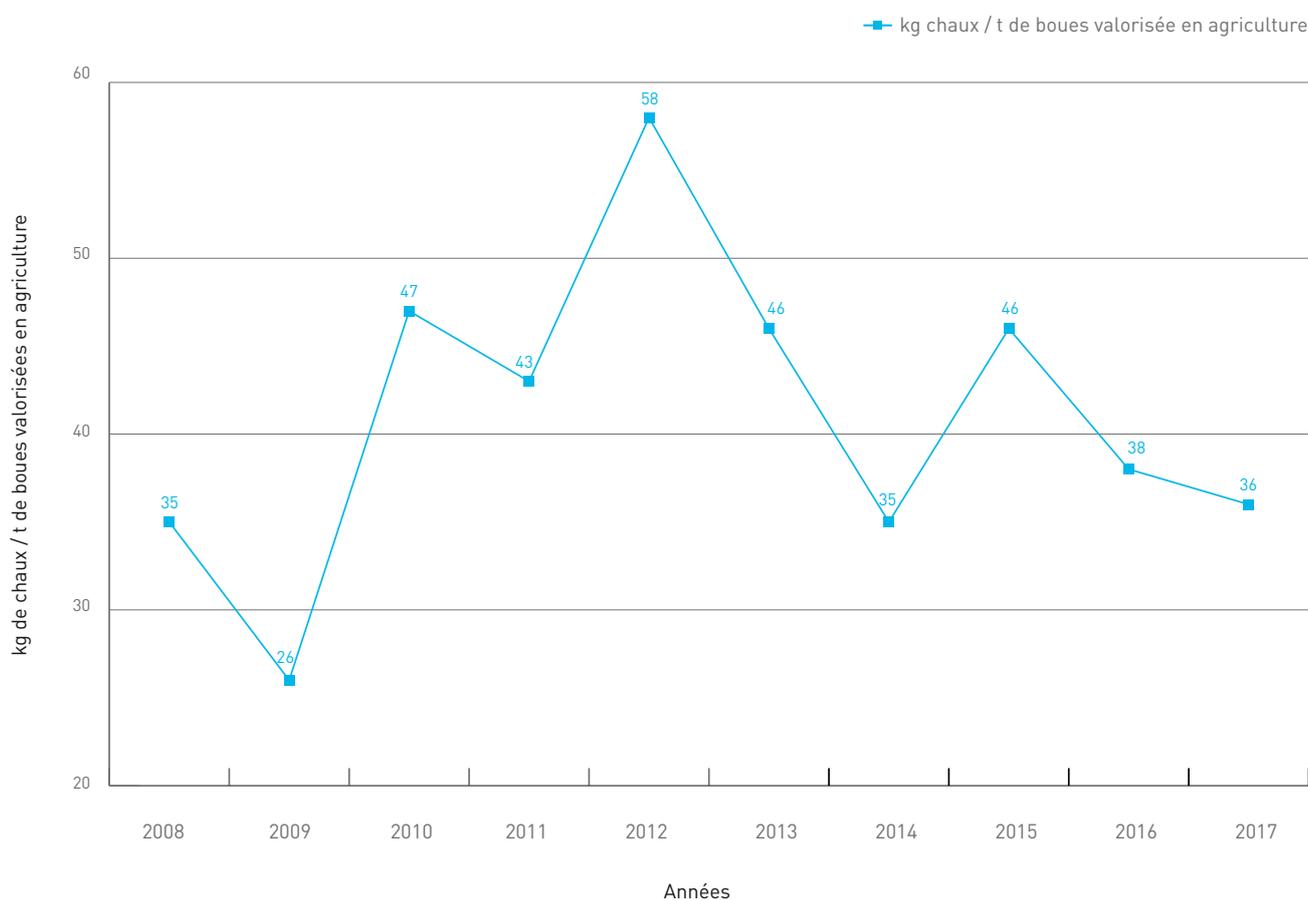
Les certificats de valorisation agricole des boues nous imposent de réaliser un chaulage avant leur évacuation vers les parcelles agricoles.

L'ajout de chaux magnésienne aux boues d'épuration présente de nombreux avantages :

- ▶ l'augmentation de la siccité des boues traitées grâce à l'apport de matières sèches et une réaction exothermique de la chaux au contact avec les boues,
- ▶ la tenue en tas des boues chaulées est améliorée, ce qui en permet le stockage en bord de champs en dehors des périodes de fertilisation des terres agricoles,
- ▶ la chaux complète la stabilisation des boues, éliminant ainsi les risques de fermentation et de dégagement d'odeurs lors du stockage et de l'épandage sur champs,
- ▶ par l'augmentation du pH des boues, les organismes pathogènes éventuellement encore présents dans les boues sont détruits, les boues chaulées sont ainsi hygiénisées,
- ▶ la teneur en  $\text{Ca(OH)}_2$  des boues chaulées augmente leurs valeurs agronomiques et économique.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution annuelle de la quantité moyenne de chaux / tonne de boues valorisées en agriculture.

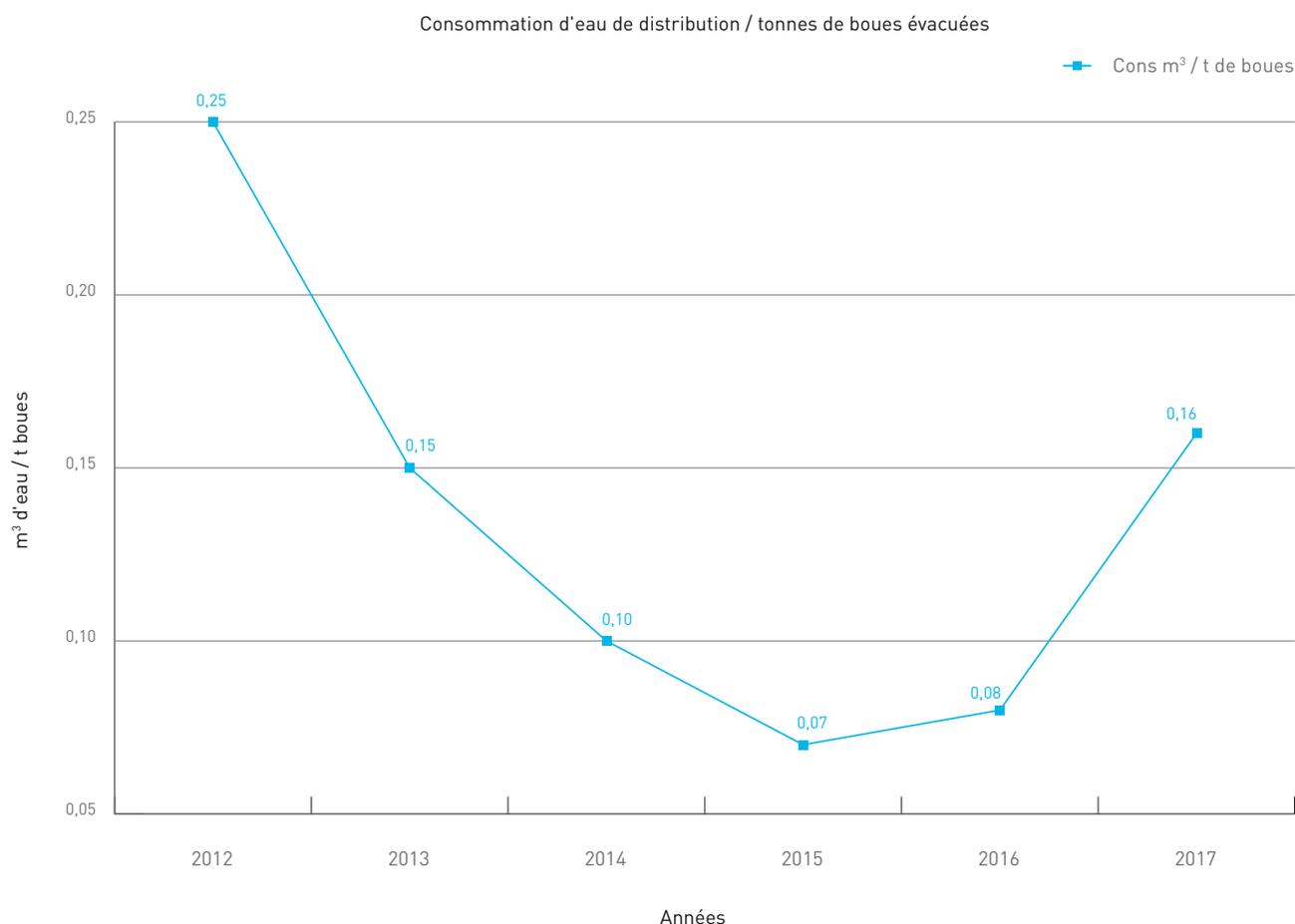
Afin de mieux réguler l'injection de chaux dans les boues à valoriser en agriculture, l'objectif 200, aujourd'hui clôturé, prévoyait dès 2017 la prise systématique du pH des boues chaulées.



## 4.5 LA CONSOMMATION EN EAU DE DISTRIBUTION

Les deux principales sources de consommation d'eau de distribution dans nos stations d'épuration sont la préparation du polymère pour les stations dotées d'une unité de déshydratation des boues ainsi que la déconcentration des tours de désodorisation chimique de l'eau pour les stations de Wegnez, Liège-Oupeye, Liège-Sclessin et Amay. Afin de maîtriser cette consommation, de nombreux objectifs visant à utiliser l'eau industrielle pour ces sources ont été réalisés.

Le graphe ci-dessous illustre la consommation globale d'eau de distribution par tonne de boues produites pour l'ensemble des stations munies d'une unité de déshydratation.



L'augmentation de l'indicateur constatée en 2017 est principalement due à l'introduction de la station d'Amay dans le calcul de l'indicateur. En effet, les tours de désodorisation de la station d'Amay sont déconcentrées avec de l'eau de distribution. L'objectif 2018 a pour but de permettre l'utilisation de l'eau industrielle pour la déconcentration des tours.

## 4.6 LES PRODUITS DE CURAGE DES RÉSEAUX

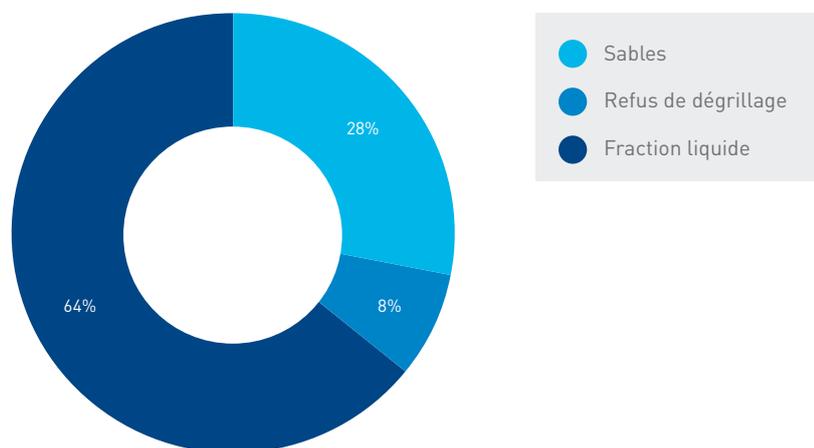
### 4.6.1 LE CENTRE DE TRAITEMENT DE LIÈGE-OUPEYE

En 2017, nous avons, sur ce centre, dépoté 3724 t. Ces dépotages ont deux origines :

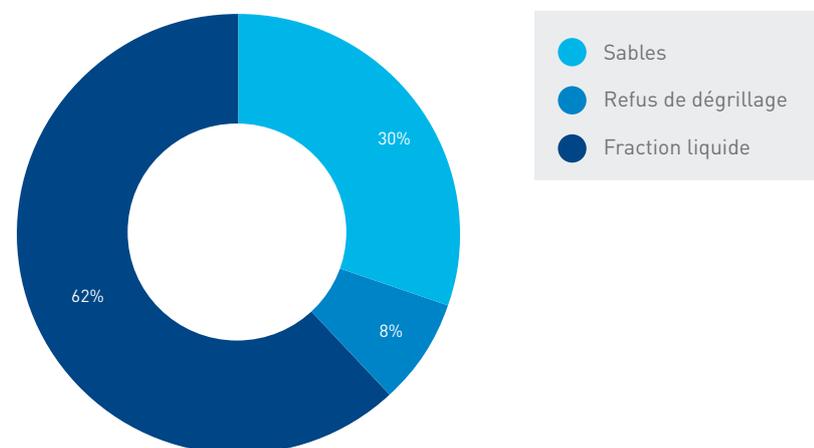
- ▶ les sables issus des dessableurs de nos stations d'épuration ;
- ▶ les PCR issus du curage des réseaux des communes.

Les graphes ci-dessous illustrent la composition de ces dépotages et l'évolution annuelle des volumes dépotés.

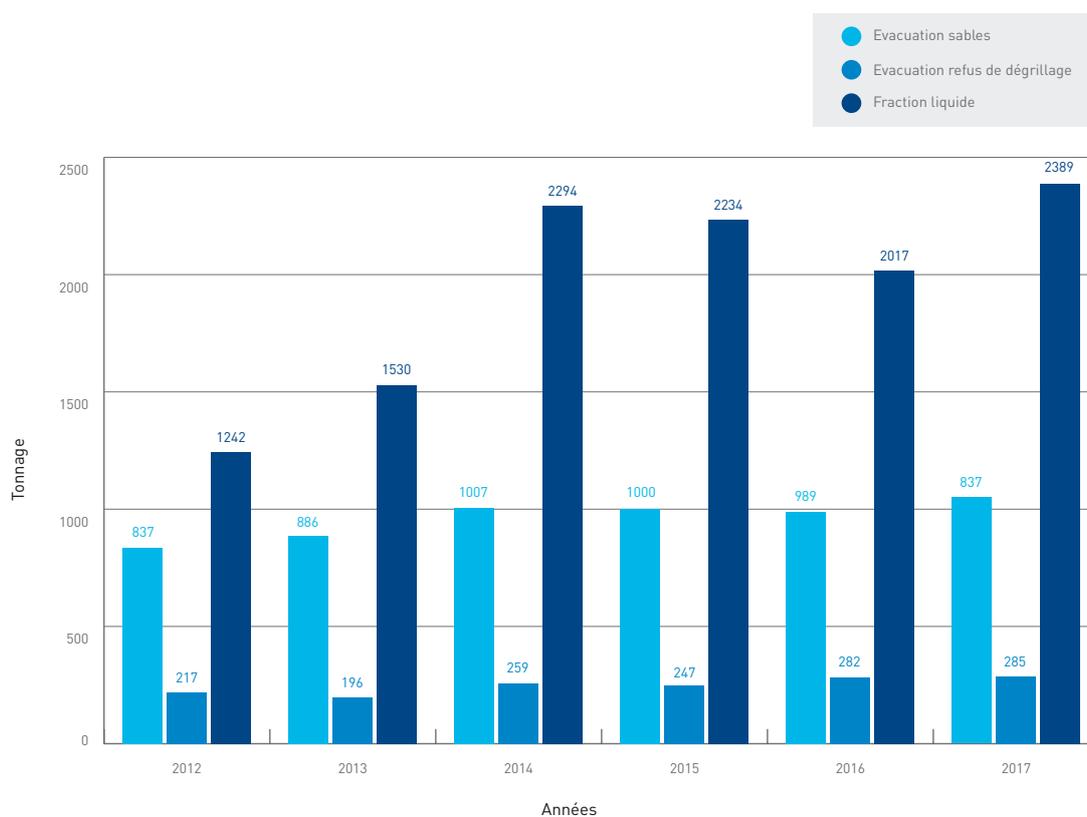
#### La composition



On constate que la composition des PCR dépotés en 2017 est très proche de la composition moyenne de ces produits établie sur base de dépotages depuis 2012.



## L'évolution



### 4.6.2 LES CENTRES DE REGROUPEMENT DES PCR

Le tableau ci-dessous indique les quantités de PCR dépotées en 2016 et 2017 sur les centres de regroupement des PCR.

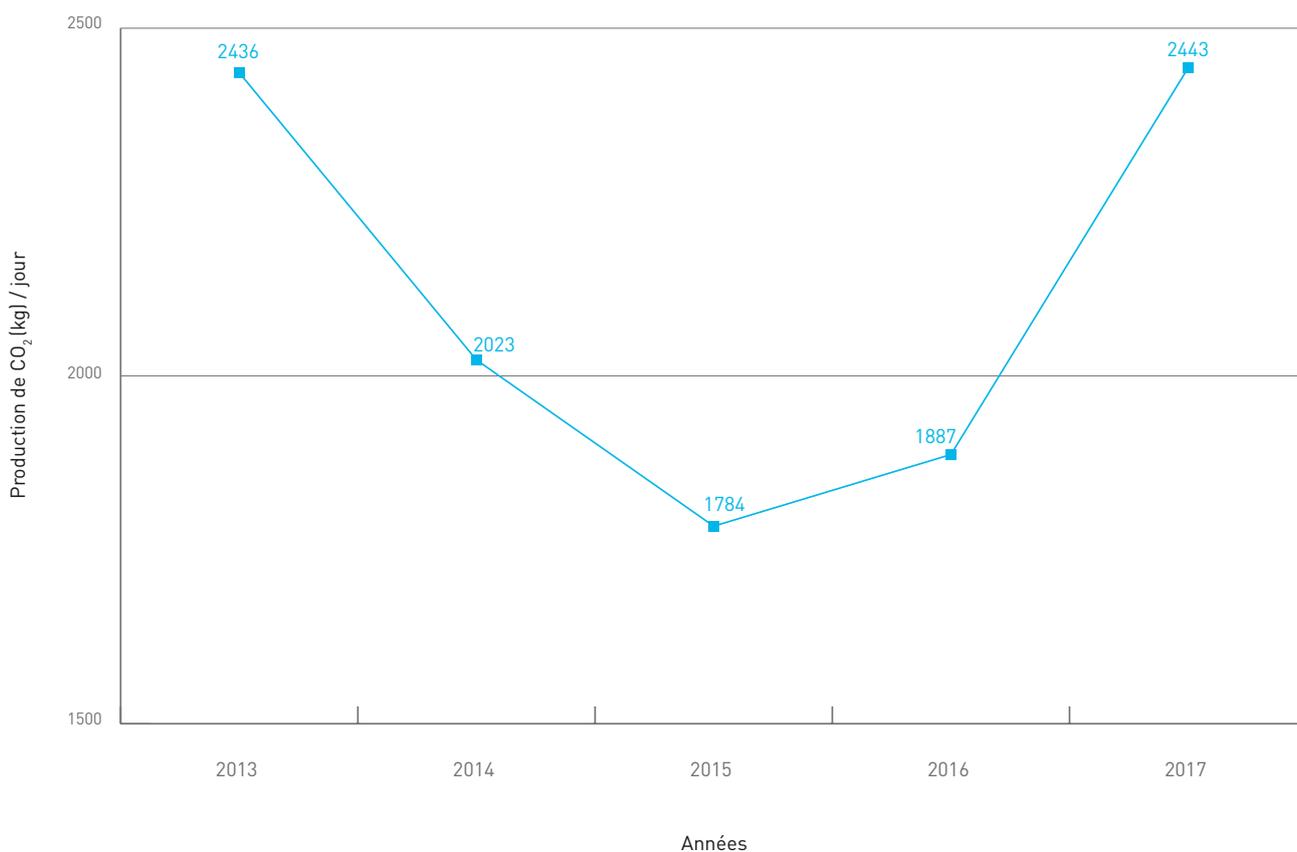
Ces centres de regroupement ont été créés en 2016, les communes (autorisées à déverser via une convention) ayant pris l'habitude d'utiliser ces centres, ont constaté une augmentation des quantités de PCR déversés.

	SE MEMBACH	SE YERNE	TOTAL
2016	5,44 T	40,56 T	46,00 t
2017	18,90 T	113,18 T	132,08 t

## 4.7 LES REJETS DE CO<sub>2</sub>

La principale source de consommation directe d'énergie fossile sur les stations est le chauffage des locaux. Le graphe ci-dessous représente, en se basant sur les consommations annuelles et les facteurs de conversion repris dans la littérature, l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> de nos stations par jour calendrier.

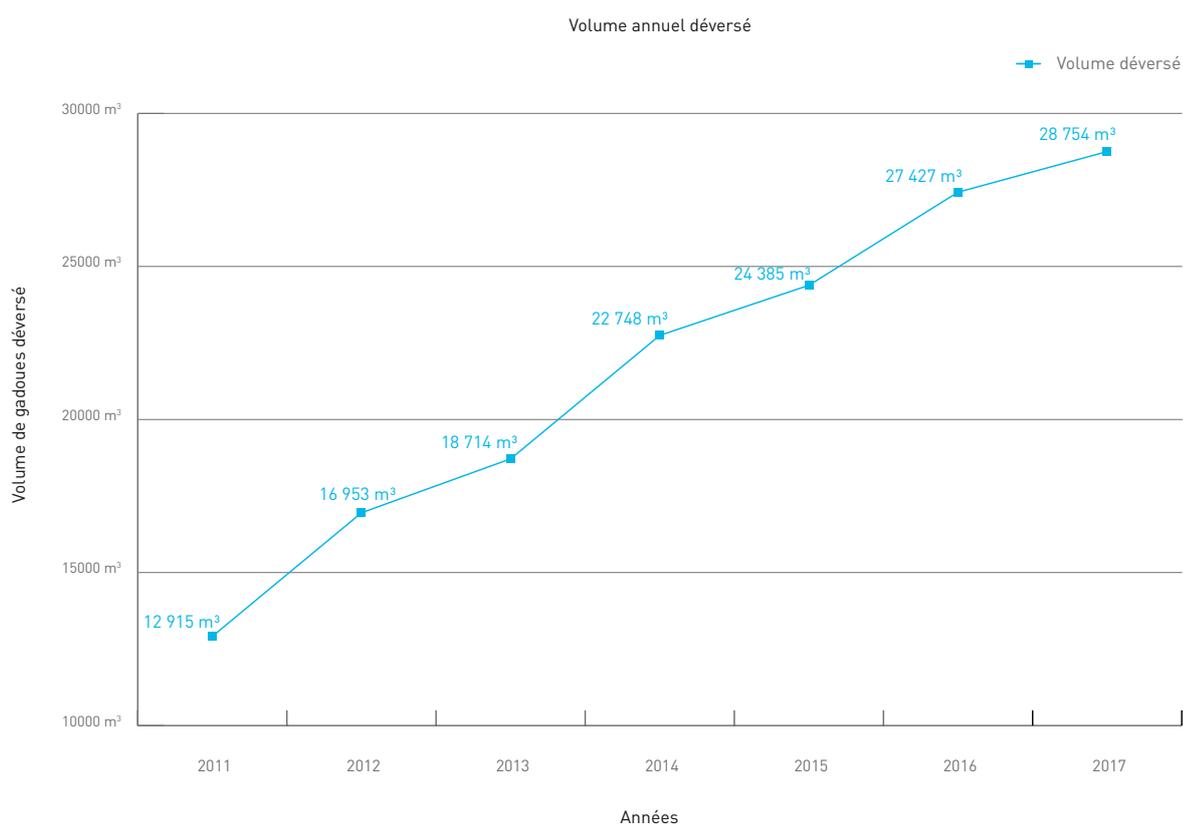
L'augmentation de 2016 à 2017 de la production de CO<sub>2</sub> / jour calendrier est due à l'intégration dans le calcul des stations de Sclessin et de Herve. Ces stations sont munies d'un chauffage au gaz naturel et il y a du personnel en permanence sur ces sites.

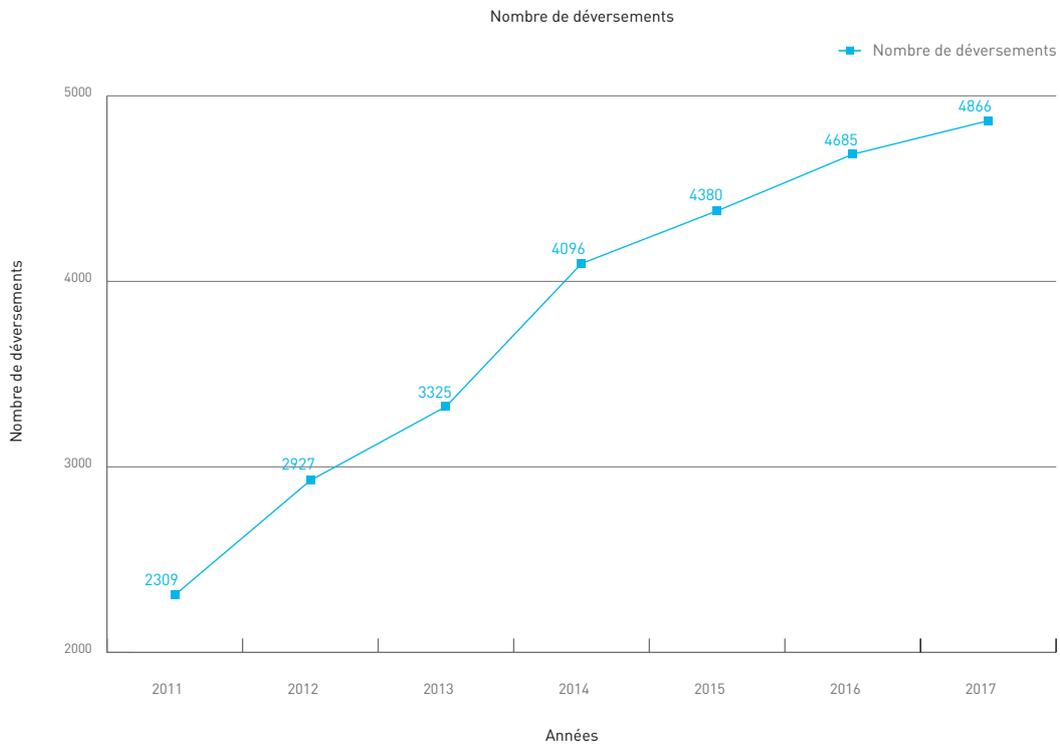


## 4.8 LES GADOUES DE FOSSES SEPTIQUES

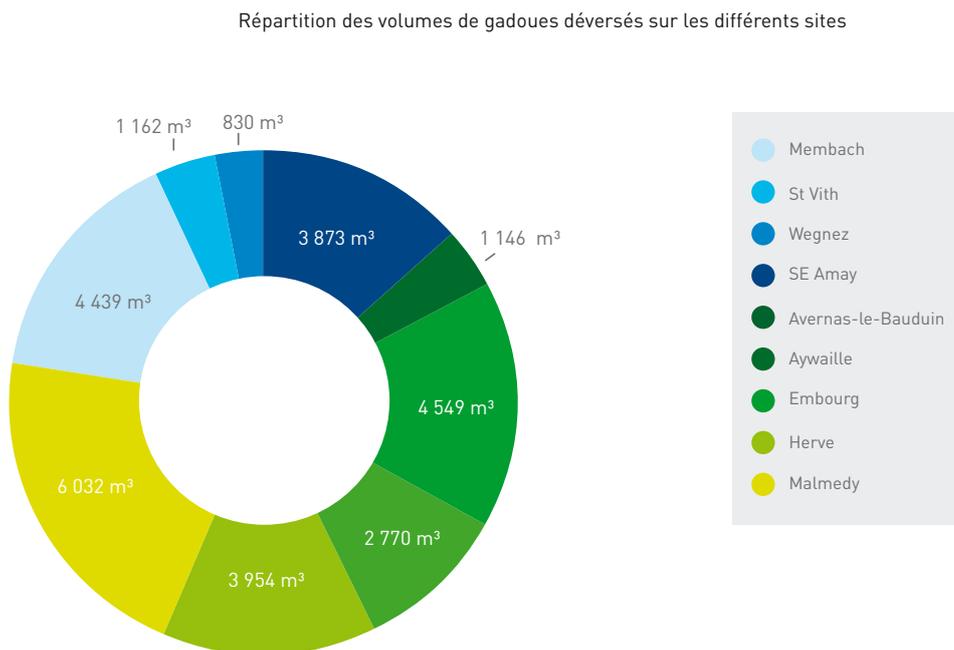
L'AIDE possède 9 centres de réception des gadoues de fosses septiques. Ces centres sont présents sur les stations d'Amay ; d'Avernas-le-Bauduin, d'Aywaille, d'Embourg, de Herve, de Malmedy, de Membach, de Saint-Vith et de Wegnez.

Les graphiques suivants nous montrent que la fréquentation de ces centres est en augmentation constante depuis l'année 2011 tant au point de vue du volume de gadoues déversés qu'au nombre de déversements annuellement réalisés.





Le graphique suivant nous montre la répartition pour l'année 2017 des volumes déversés sur les 9 centres de réception.

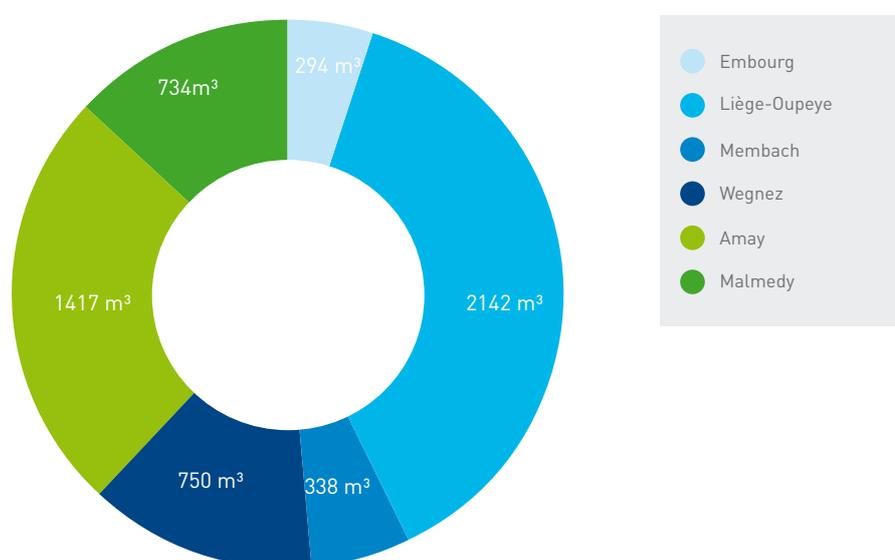


En 2017, 59 vidangeurs ont fréquenté nos centres.

## 4.9 LES EAUX INDUSTRIELLES

L'AIDE a accordé à certains industriels ne disposant pas de station d'épuration, l'autorisation de déverser leurs eaux usées dans certaines stations d'épuration.

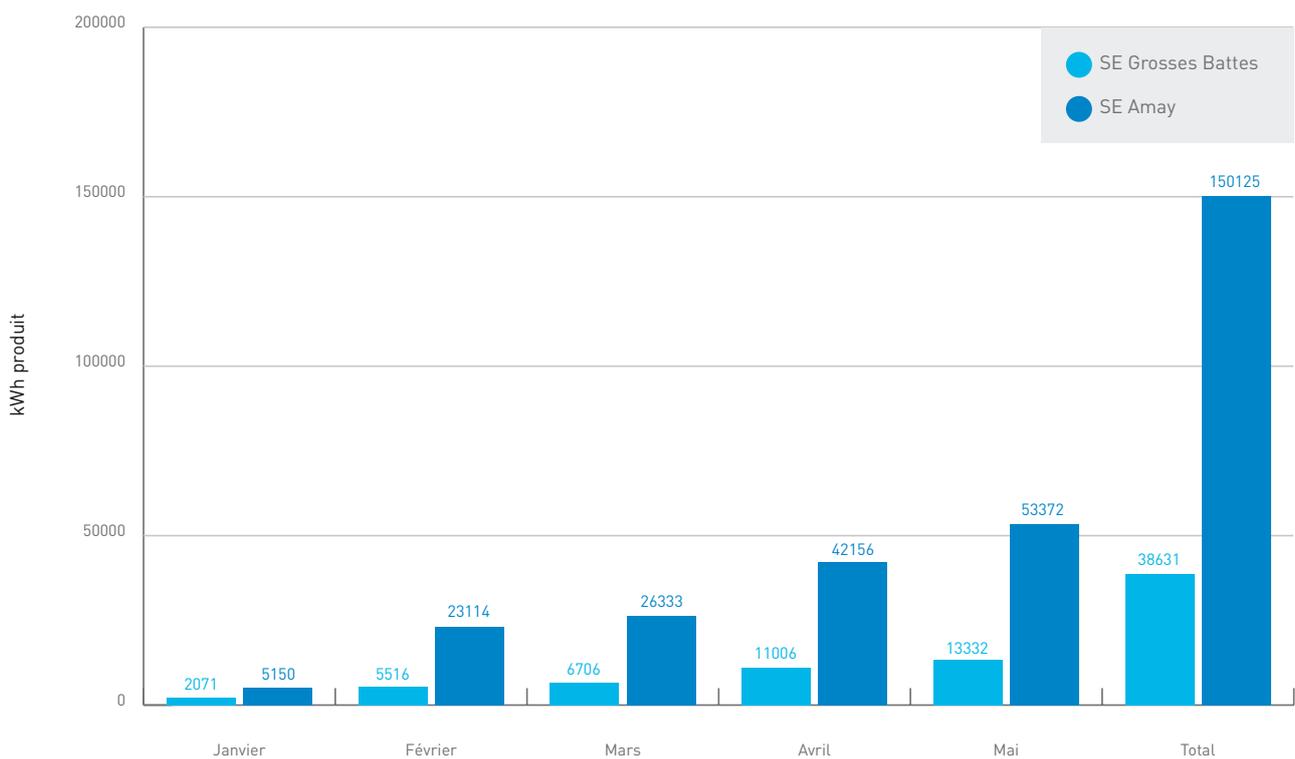
Le graphe ci-dessous illustre les quantités d'Eaux Usées Industrielles déversées au cours de l'année 2017.



## 4.10 LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Comme le prévoyait l'objectif environnemental 192, nous avons placé des panneaux photovoltaïques sur la station des Grosses-Battes pour une production annuelle de l'ordre de 100 000 kWh. En complément, des panneaux ont également été placés à la station d'épuration d'Amay. La production annuelle est estimée à 300 000 kWh.

Le graphe suivant nous montre la production mensuelle des deux sites.



## 4.11 LES POLLUTIONS

Une des causes les plus fréquentes du dysfonctionnement des stations est la réception de pollutions via le réseau d'égouttage. Malheureusement ces dernières ne sont pas toujours mises à jours et vu la complexité des réseaux d'égouttage, il est très souvent difficile d'identifier avec certitude les pollueurs. Lorsqu'une pollution est découverte par un agent, nous prévenons systématiquement le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie. Le tableau ci-dessous reprend le recensement annuel des déclarations de réception de pollution envoyées au SPW.

ANNÉE	NOMBRE DE POLLUTIONS RECENSÉES
2016	33
2017	24
Du 01/01/2018 au 01/05/2018	11

## 4.12 LA BIODIVERSITÉ

De multiples actions telles fauchage tardif, placement de ruches, ... ont été précédemment prises et maintenues. Notons toutefois qu'en 2017, nous avons accueilli une nouvelle nichée de faucons sur la station Liège-Oupeye.

Pour 2018, nous avons décidé (objectif 217) de placer sur la station d'Amay, un nid destiné à accueillir des faucons.



*Station d'épuration de Amay (60 000 E.H.)*

## 5. QUELQUES DONNÉES EN VRAC

Pour l'ensemble de ces stations, l'AIDE a épuré en 2017 un volume de 84.860.569 m<sup>3</sup>.

Au vu des rendements épuratoires moyens, nous avons épurés :

- ▶ 17 530 tonnes de DBO<sub>5</sub>,
- ▶ 45 405 tonnes de DCO,
- ▶ 25 951 tonnes de MES.

En moyenne pour l'épuration de 1 m<sup>3</sup> nous avons, consommé 0,46 kWh.



## 6. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

STATIONS	EH POLLUANTS 2017 (60 G)	KWH 2017	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2017	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2015
Amay	14936	1806907	121,0	/	/
Aubel	1795	207013	75,9	76	76
Avernas	5989	343342	57,329	48	90
Awans	8725	408570	46,8	27	65
Aywaille	2062	331416	160,7	154	85
Bola	2010	70326	35,0	66	34
Braunlauf	186	25776	138,6	152	134
Bullange	325	54690	168,3	102	40
Butgenbach	718	190617	265,5	119	117
Chawresse	231	34180	148,0	131	166
Coo	994	114143	41,693	242	208
Crenwick	1206	7937	6,6	14	16
Deigné	105	9230	87,9	263	89
Embourg	9639	833971	86,5	95	50
Engis	6220	837815	134,7	121	103
Esneux	2602	251545	77,8	78	147
Ferrières Malacord	237	25190	106,3	26	16
Ferrières Saint Roch	41	18640	454,6	326	278
Fooz	1567	161694	103,2	72	61
Francorchamps	113	17395	153,9	166	83
Freloux	1087	137279	126,292	122	81
Goffontaine	21645	911506	42,1	15	25
Grosses Battes	13388	1452244	108,5	123	85

STATIONS	EH POLLUANTS 2017 (60 G)	KWH 2017	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2017	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2015
Hamoir	239	115203	482,0	1154	347
Henri Chapelle	895	66011	73,8	65	8
Herve	24836	953024	38,4	/	/
La Brouck	2477	262796	106,1	116	85
La Falize	750	32658	43,5	22	65
La Mule	2056	84579	41,1	70	153
La Walтинne	643	46334	72,1	48	61
Lantin	33164	1525133	46,0	55	44
Lantremange	1320	222172	168,3	189	135
Liège Oupeye	171093	14085733	82,3	60	48
Liège-Sclessin	88824	6971655	78,5	/	/
Lontzen	3358	168704	50,2	92	43
Louveigné	750	60292	80,4	57	27
Malmedy	10569	491889	46,5	55	40
Manderfeld	296	23875	80,7	94	81
MarchinLilot	327	54314	166,1	150	100
Membach	6797	1174409	172,783	248	115
Momalle	1891	92608	49,0	71	43
Neupré (Butay)	741	80002	108,0	144	60
Nonceveux	195	30175	154,7	178	146
Oreye	669	154334	230,7	147	89
Othée	623	31817	51,1	64	50
Ouffet	497	60456	121,6	91	32

STATIONS	EH POLLUANTS 2017 (60 G)	KWH 2017	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2017	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2015
Plombières	19741	916299	46,4	81	43
Retinne	6815	282098	41,4	43	27
Robertville	359	49754	138,6	213	119
Rosoux	221	22573	102,1	47	71
Saint Remy	5103	188217	36,9	50	74
Saint Vith	9389	274236	29,2	32	18
Soumagne	4617	352991	76,5	76	43
Stavelot	2218	238702	107,6	170	53
Sy	160	63149	394,7	438	313
Thier de Huy	1704	19999	11,7	100	37
Thommen	39	12549	321,8	669	283
Wansin	1744	177750	101,9	93	/
Waremmé	10924	643191	58,9	41	34
Wegnez	90674	4166926	46,0	123	40
Wihogne	3198	215390	67,3	71	98
Yerne	3428	256944	74,96	41	43



## 7. GLOSSAIRE

<b>CET</b> :	<b>C</b> entre d' <b>E</b> nfouissement <b>T</b> echnique.
<b>DIHEC</b> :	<b>D</b> épenses <b>I</b> mportantes <b>H</b> ors <b>E</b> xploitation <b>C</b> ourante.
<b>E.H</b> :	équivalent-habitant – unité de charge polluante représentant la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO <sub>5</sub> ) de 60 grammes par jour.
<b>Effluent</b> :	terme général désignant les eaux (généralement altérées de pollution organique, chimique, thermique, ...) sortant de chez un usager, un groupe d'usagers ou un site industriel.
<b>Etiage</b> :	niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.
<b>HGF</b> :	Huiles Graisses Flottants
<b>Microns</b> :	10 <sup>-6</sup> m.
<b>NACE</b> :	<b>N</b> omenclature des <b>A</b> ctivités économiques dans la <b>C</b> ommunauté <b>E</b> uropéenne.
<b>N<sub>T</sub></b> :	Azote total.
<b>PCR</b> :	<b>P</b> roduits de <b>C</b> urage du <b>R</b> éseau d'égouttage
<b>pH</b> :	en chimie, coefficient caractérisant le caractère acide ou basique d'une solution.
<b>P<sub>T</sub></b> :	Phosphore total.
<b>SE</b> :	Station d'épuration.
<b>SME</b> :	<b>S</b> ystème de <b>M</b> anagement <b>E</b> nvironnemental.
<b>S.P.G.E</b> :	<b>S</b> ociété <b>P</b> ublique de la <b>G</b> estion de l' <b>E</b> au
<b>U.V</b> :	<b>U</b> ltra <b>V</b> iolet.
<b>EMAS</b> :	<b>E</b> nvironnement <b>M</b> anagement and <b>A</b> udit <b>S</b> chème – Système communautaire de management environnemental et d'audit.



## 8. ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT

### **AIDE** – Siège social

Rue de la Digue, 25  
4420 Saint-Nicolas  
Tél. : 04 234 96 96  
Fax : 04 235 63 49  
Internet : [www.aide.be](http://www.aide.be)

### **Florance Herry**

Directeur Général  
Tél. : 04 234 96 96

### **José Lemlyn**

Directeur  
Tél. : 04 234 96 96

### **Franck Bodson**

Responsable implantation et gestion EMAS  
Tél. : 04 234 96 82

## 9. DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

# Déclaration de Validation

## Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

### VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60616001a**, du 13 septembre 2018, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes : 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la **déclaration environnementale année 2018** de l'organisation

**AIDE** portant le numéro d'agrément **BE-RW-000022**

sis à

**rue de la Digue 25  
4420 Saint-Nicolas  
Belgique**

et utilisé pour:

**Les stations d'épuration suivantes Braunlauf ; Thommen, Crenwick, Deigné, Francorchamps, Manderfel Nonceveux, Othée, Sy, Ferrières-Malacord, Ferrières-Saint-Roch, Rosoux, Robertville, Thier de Huy, Bullange, La Waltinne, Ouffet, Henri-Chapelle, Neupré Butay, Chawresse, Soiron Bola, Marchin Lilot, Hamoir, La Mule, Fooz, Freloux, Momalle, Butgenbach, Oreya, Lantremange, Lontzen, Louveigné, Saint-Remy, Saint-Vith, Esneux, Aibel, Stavelot, Retinne, Yerne, Avernas-le-Bauduin, Wihogne, Awans, Soumagne, Lontzen, Waremmes, La Brouck, Engis, Membach, Plombières, Embourg, Goffontaine, Malmedy, Grosses-Battes, Wegnez, Liège-Oupeye, Lontzen, Aywaille, Coe, La Falize, Wansin, Herve, Lantin, Amay, Sclessin et le centre de chaulage de Lantin.**

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 ;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la **déclaration environnementale année 2018 du site** donnent une image fiable, crédible et authentique de l'**ensemble des activités du site** exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration : **14 EA 82a/1**  
Date de délivrance : **17 septembre 2018**



Pour le vérificateur environnemental :

Bart Janssens  
Président de la Commission de Certification









**EMAS**

Management  
environnemental  
vérifié

REG.NO. BE-RW-22